Vendredi, 8 juin 1849. ÉDITION DU MATIN. 1re année. — N° 83.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.*)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 7 JUIN 1849.

LE MESSAGE DU CITOYEN PRÉSIDENT DE la République.

On connaît enfin le message du président de la République, c'est-à-dire la pensée intime de son gouvernement. Nous dirons peu de chose aujourd'hui sur ce document. Il traite de toutes les questions intérieures comme extérieures. Il parle de la prospérité plus ou moins décroissante, des mauvaises passions, de la société en péril, de réformes sociales plus ou moins insignifiantes, exactement comme les anciens discours de Louis-Philippe. Nous y reviendrons.

Mais, pour aujourd'hui, nous ne pouvons laisser passer, sans protestations, l'étrange politique extérieure que le gouvernement glorifie et veut imposer à la France. Il s'en faut de bien peu que le programme officiel ne traite de brigands les républicains de Rome, et d'insensés les hommes qui meurent pour la liberté de leur patrie sur les champs de bataille de la Hongrie.

Quoi! c'est après la révolution de février, après l'élection du dix décembre, dirigées l'une et l'autre contre l'alliance anglaise et les traités de 1815, que le gouvernement français ose s'écrier avec joie et orgueil :

« Dans toutes ces questions, *nous avons toujours été d'accord avec l'Angleterre, qui nous a montré un bon vouloir auquel* NOUS DEVONS ETRE SENSIBLES!!! »

Et celui qui signe cela est le *premier neveu* de l'homme de Sainte-Hélène!

Il a bien raison de dire dans son message :

« Mon élection à la première magistrature de la République avait fait naître des espérances qui n'ont point *encore pu* se réaliser. »

Nous ajouterons, nous, qui probablement, ne se réaliseront pas.

Quelle espérance peut-on concevoir en effet devant des intentions aussi formellement exprimées de *fédéraliser* la République française, c'est-à-dire de renverser l'unité nationale édifiée par quatorze siècles de luttes, et consacrée définitivement par la Convention nationale et par Napoléon.

Le gouvernement veut « DIMINUER LES ABUS DE LA CENTRALISATION, » c'est-à-dire donner gain de cause aux prétentions de la politique provinciale bourbonnienne. C'est à n'y pas croire!

« Se souvenir, c'est prévoir. »

Cet axiome, tout vrai qu'il soit, n'est pas très consolant par le temps qui court. En effet, témoins de ce qui se passe, à quoi pouvons-nous nous attendre, si ce n'est aux déceptions? Ceci est au moins ce que nous garde l'avenir le plus prochain. L'outrage au bon sens, à la bonne foi, amènera la crise. L'appel à la violence provoquera la violence. Le cœur saigne rien que d'y penser....

Réfugions-nous dans nos souvenirs.

Vous souvenez-vous du 24 février? Que la France était belle alors! Quel avenir plein de gloire s'ouvrait devant elle! Aînée des nations, son drapeau à la main, elle invitait les Peuples au banquet fraternel. Elle ne fit qu'un geste et l'imposture roula dans la poussière. Elle ne dit qu'un mot, et tous les Peuples se reconnurent pour frères et tous les despotes pâlirent sur leurs trônes.

Parmi les nations, point de rancunes, point de jalousies! Germains et Slaves, Italiens et Français, tous ne faisaient qu'une seule et même nation.

Oh! que la France était belle alors!

L'âge d'or renaissait pour le genre humain. Tous les échos répétaient les trois mots sacramentaux : tous les cœurs battaient à l'unisson.

Et tout cela était l'œuvre du Peuple français! Il y a quinze mois de cela.

Et maintenant.... ô France! à quoi es-tu réduite?... Les uns t'ont vouée à leur haine, les autres à leur mépris. La ville éternelle t'a maudite, les hommes de cœur te désavouent, et les Peuples qui combattent pour leur liberté, te voyant dans les rangs de leurs ennemis t'accusent de trahison.

Ta bravoure si connue, ta loyauté si franche, que sont-elles devenues?

On les a rabaissées pour te fouler aux pieds. On t'a mis au marché pour te vendre à l'enchère.

As-tu cessé d'être France?

L'époque actuelle fut nommée, par quelques philosophes, « Epoque de transition : » cette épithète ne lui convient guère. C'est une ère nouvelle qui commence, et l'histoire de siècles à venir datera de l'époque actuelle, comme celle jusqu'à nos jours datait du commencement du christianisme.

L'esprit révolutionnaire a éclaté partout. Les démocrates de toutes les nuances, les républicains de toutes les couleurs sont partout debout. Que révèlent tous ces symptômes, si ce n'est des accidents divers d'une œuvre universelle qui est *la réforme politique et morale*. Et, si tel est le but des populations de l'Europe entière, qu'importe le nom de telle ou telle autre menace *socialiste*, de tel ou tel autre drapeau *démocratique*, puisque le principe est partout le même, puisque la tendance est générale, et, puisque les vœux de 300 millions ne sauraient être meconnus.

Toutefois, pour ceux surtout qui se trouvent à la tête des affaires, la tâche la plus difficile, c'est d'être entièrement hommes de leur époque. Préoccupés des affaires du jour, des détails du ménage (qu'on nous passe l'expression), ils perdent souvent de vue la grande question sociale, base unique de la reconstruction politique et morale. Juges du passé, ils remarquent les fautes commises par leurs devanciers; acteurs, ils en commettent de plus grossières que les précédentes. A nous la mission de leur rappeler toujours quels sont les devoirs qu'ils ont à remplir sous peine de forfaiture.

Au moment d'entrer dans sa nouvelle carrière, l'Assemblée législative est exposée aux piéges tendus par des mains habiles. C'est à nous à les indiquer; nous ne manquerons pas à nos devoirs. Représentants, songez à remplir les vôtres.

Le citoyen Marrast, dans son discours de clôture, a fait un long éloge des travaux de la Constituante; et sur quel thème, hélas! sur l'air favori *de la paix et de l'ordre!* Mais à quelles conditions l'Europe entière et la France la première, peuvent-elles obtenir et la paix et l'ordre! Est-ce aux conditions de la sainte-alliance? est-ce *la paix à tout prix* de Louis-Philippe que l'on voudrait nous faire subir? Sont-ce les hommes de notre époque, ceux, qui sous le prétexte de la paix et de l'ordre, font pacte avec les souverains pour étouffer la liberté des peuples? La paix et l'ordre, nous n'entendons que cela; mais quels sont donc les cannibales qui n'en voudraient pas? Oui, la paix est pour les nations ce que la santé est pour l'individu : c'est une condition *sine que non* de leur prospérité : mieux que cela, c'est le but constant de tous leurs souhaits, de tous leurs efforts, de tous leurs sacrifices; l'ordre n'en est que l'attribut ; et malheur à ceux, qui, confondant les notions les plus saintes, décorent l'*arbitraire* du titre pompeux de l'*ordre*, et dans leur impiété substituent le silence des tombeaux à la radieuse jouissance de la paix!

Pour que la paix ne soit pas un mensonge, il faut d'abord que justice soit faite.

Vous n'aurez pas de paix, tant que vous laisserez égorger vos frères!

Vous n'aurez pas de paix, tant que foulant aux pieds le mandat d'une nation généreuse, vous laisserez aux despotes rétrécir chaque jour le cercle de l'esclavage!

A tous ces missionnaires de la paix, nous n'aurons jamais qu'une seule et même réponse : « *Respectez le programme de Février* » car la France est là!

A nos hommes politiques, n'importe de quelle couleur, nous ne cesserons jamais de répéter à l'instar du fameux *Delenda Carthago*; « *Soyez hommes de votre époque.* »

Point de demi-mesures! Point d'arguties! L'heure d'agir a sonné. Voyez les Peuples de l'Europe entière aux prises avec le despotisme :

Pour les autocrates, le mot de ralliement c'est : *la paix et l'ordre*;

Pour les Peuples, c'est *la liberté!*

La France hésiterait-elle à mettre son épée dans la balance?

« *Chacun chez soi, chacun pour soi* » fût de tout temps une maxime funeste : à l'époque actuelle ce serait un crime.

La France ne peut s'isoler sans s'abdiquer.

Sa voix à réveillé les Peuples; — et maintenant qu'ils sont debout, — oserez-vous leur dire : « La France rétracte ses promesses! »

Citoyens Représentants! encore une fois : « Soyez hommes de votre époque! »

La franchise républicaine ne comporte guère le ruses diplomatiques. Son dictionnaire ne contient que ces mots : OPPRESSEURS ET OPPRIMÉS.

Elus de la nation, décidez-vous!

Echec devant Rome.

Le général Régnault Saint-Jean d'Angely, qui commande une division devant Rome, est arrivé ce matin avec des dépêches du général Oudinot. Au départ de cet officier (le 1er juin), l'armée française avait fait déjà quelques démonstrations hostiles contre les dehors de la ville. Non seulement l'armée n'a pu s'emparer, ce jour, d'aucun point important, mais elle a dû encore une fois se retirer devant une trop forte résistance.

Tous les journaux de Rome s'inscrivent en faux contre les nouvelles données par le journal des *Débats* et la *Patrie* sur les événements qui ont eu lieu à Rome. A entendre le *Positivo*, tous les mensonges, toutes les calomnies, toutes les faussetés dont abondent les articles du journal des *Débats*, sont fabriquées dans ses bureaux. Car, ajoute le journal romain, si les *Débats* avaient eu à Rome le moindre correspondant, celui-ci l'aurait averti que *Castel Gelido*, dont il parle depuis un mois, n'existe pas et n'a jamais existé.

Le *Positivo* n'épargne pas davantage la *Patrie* et le *Constitutionnel*, auxquels il reproche leurs mensonges et leurs calomnies.

Le *Contemporaneo* à son tour attaque le journal de *Débats*, qui chaque jour imprime quelque nouveau mensonge.

Les journaux de Rome nous semblent un peu naïfs. Est-ce qu'ils ignorent l'honnête métier que font depuis bientôt dix-huit mois les journaux de la réaction? Lorsqu'on calomnie son propre pays, pourquoi se gênerait-on avec l'étranger?

Séance de l'Assemblée.

Sur la demande du citoyen Ledru-Rollin, assez gravement indisposé, les interpellations au sujet des affaires étrangères sont remises à lundi.

L'arrivée du citoyen de Lesseps, envoyé par l'Assemblée constituante à Rome, et désavoué par le ministère, a donné occasion au citoyen Emmanuel Arago de demander au ministère si réellement le général Oudinot avait refusé de se conformer aux arrangements pris par l'envoyé de la République, et si un ordre parti de Paris avait enjoint au général Oudinot d'entrer bon gré malgré à Rome.

Le ministre des affaires étrangères a voulu s'abstenir de répondre, sous prétexte que la discussion était remise à lundi.

La question posée en termes plus catégoriques par le citoyen Bac a amené à la tribune le citoyen Barrot.

Depuis que le citoyen Barrot sent derrière lui une majorité compacte, il devient aussi agressif que le citoyen Faucher; le citoyen Barrot ne comprend pas que les hommes qui se sont servis de Cavaignac pour l'abandonner dès qu'ils n'en avaient plus besoin, agiraient de même avec lui.

Le citoyen Barrot a, sans trop de détours, désavoué le citoyen Lesseps, et tout nous fait pressentir que la lutte déplorable est engagée.

Appelé de nouveau à la tribune par une demande d'interpellation du citoyen Martin Bernard, le citoyen Barrot, tout en protestant de son respect pour le droit d'interpellation, a déclaré qu'il était impossible de gouverner, si chaque représentant adressait au ministre des questions plus ou moins embarrassantes; qu'il convenait donc de restreindre ce droit autant que possible.

Le citoyen Crémieux a fait justice de cette argumentation, digne du citoyen Guizot. Les interpellations auront lieu samedi,

La droite crie, tempête, et s'impatiente avec un ensemble qui eût fait honneur à la chambre introuvable demain, pas de séance. Samedi, probablement, on annoncera la prise de Rome, et nous serons rentrés dans le domaine et sous le régime des faits accomplis.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Depuis le combat d'Hepenheim, aucune autre collision n'a eu lieu jusqu'au 4 juin entre les troupes des révolutionnaires allemands et les troupes royalistes. Celles-ci ne cessent pas de se concentrer, celles-là s'organisent et gagnent la frontière. L'unique événement qui ait fait beaucoup de sensation à Carlsruhe, c'est l'arrestation de M. Fickler à Stutgart. M. Fickler est membre du gouvernement provisoire badois. Une proclamation de ce gouvernement du 3 juin engage les Wurtembergeois à ne pas souffrir cette violation du droit des gens, commise par le gouvernement de Wurtemberg.

Il est certain que deux combats sanglants ont eu lieu dernièrement près de Trenczyn et de Raab entre les Hongrois et les Autrichiens. Les lettres et les journaux allemands, qui en parlent, s'accordent à dire qu'ils ont été à l'avantage des Hongrois. Le gouvernement de Vienne n'en parle pas, ce qui prouverait l'exactitude de ces nouvelles. Dans le Midi, les Hongrois sont toujours vainqueurs. On assure même que le ban Jellachich a été battu et pris par les troupes de Bem. Les journaux d'Agram ne nous sont pas encore arrivés aujourd'hui.

Ancône a été attaquée par les Autrichiens qui ont été repoussés après avoir essuyé quelques pertes. D'après les dernières nouvelles un vaisseau français, l'*Asmodée*, est entré dans le port d'Ancône et a donné l'assurance à la population que la ville serait garantie de toute attaque de la part de l'escadre autrichienne ou napolitaine.

La ville est défendue par 5,000 hommes. Les assaillants sont au nombre de 7 à 8,000.

Le gouvernement a reçu la nouvelle que la ville d'Ancône se défendait avec courage contre les attaques des Autrichiens et que le 3 juin rien encore ne présageait la reddition ou la capitulation de cette ville.

Tous les journaux annonçaient hier que la flotte russe a occupé le Sund, le grand et le Petit-Belt.

Il y a *trois jours* que nous avons donné cette nouvelle.

La *Patrie* annonçait seulement hier, d'après un journal anglais, la baisse considérable des fonds publics autrichiens à Trieste par suite de la nouvelle arrivée dans cette ville de la prise d'Agram par les Hongrois.

Il y a *trois jours* que, d'après nos correspondances particulières, nous avons donné cette nouvelle que la *Patrie* et les autres journaux ont été chercher en Angleterre.

M. Dupin est président de l'Assemblée législative et procureur général à la Cour de cassation. A ces deux qualités, déclarées non incompatibles par la loi, M. Dupin joint une troisième qualité, celle de mandotaire général de la maison d'Orléans, c'est-à-dire de Louis-Philippe et de toute sa famille.

1re question. Ce mandat est-il gratuit?

2e question. Ce mandat est-il compatible avec les fonctions cumulées par M. Dupin?

3e question. Les employés de l'Etat auront-ils vis-à-vis de M. Dupin toute l'indépendance désirable?

Nous attendrons la réponse à toutes ces questions.

La République *honnête et modérée* est en joie!

L'homme qui a eu impunément l'insolence de de dire qu'il voudrait pouvoir mettre tous les représentants du Peuple sous les verroux, le Carlier est parvenu à s'emparer de la personne du citoyen Proudhon, et M. Baroche s'est empressé de le faire écrouer à la Conciergerie.

En vérité, la République que nous a faite le démon de la réaction, depuis la commission exécutive, MM. Marie et Lamartine aidant alors, ressemble merveilleusement, sous le point de vue moral, au vieux Saturne, elle ne cesse pas de dévorer ses enfants.

Plus ceux-ci sont puissants par l'intelligence, plus ils portent en eux le feu sacré qu'ils voudraient pouvoir répandre de l'intérieur à l'extérieur pour l'émancipation et le bonheur de l'humanité, et plus c'est une raison d'être calomniés, vilipendés et persécutés.

La France républicaine avait produit un historien qui, n'en déplaise à cet écrivain sans profondeur appelé Thiers, était le seul à opposer, dans un sens contraire, à l'auteur de l'*Histoire de la civilisation en Europe*; la reaction, plus généralement versée en tripotages de Bourse qu'en matière de science, de littérature et d'art, a osé clouer le nom de Louis Blanc au pilori.

Nous avions un homme qui, pour être répudié par toutes les Facultés dont il attaquait vigoureusement le charlatanisme, n'en était pas moins un savant éminent. Grâce à la réaction, le citoyen Raspail est à Doullens.

Aujourd'hui, c'est le tour du citoyen Proudhon. Comme formulateur de théories sociales, le citoyen Proudhon peut avoir son côté faible et subir la critique des autres penseurs du monde nouveau; mais ce qui est incontestable, n'en déplaise à la philosophie bâtarde de M. Cousin, c'est que depuis Hégel, la dialectique n'a pas eu un représentant aussi puissant que le citoyen Proudhon, et ce n'est pas peu dire. Du reste, nous le concevons sans peine, une logique embarrassante pour les Baroche, les Dupin, les Falloux, les Thiers et tous les gouvernements du vieux monde, cette logique, la réaction un fois au pouvoir, devait un jour prendre le chemin de la Conciergerie.

Voilà comment on récompense en France les défenseurs de la liberté du monde. La réaction a donc bien hâte de voir la monarchie blanche arriver en France à la suite des Cosaques.

Les membres du comité démocratique roumain viennent d'adresser à l'Assemblée nationale législative une protestation contre le nouveau traité que vient de conclure la Russie avec le gouvernement de Turquie au sujet des provinces danubiennes.

Le comité démocratique roumain demande l'intervention de l'Assemblée française contre l'acte spoliatif qui vient de frapper sa patrie. Du gouvernement français, ils n'espèrent plus rien; l'Assemblée les écoutera-t-elle, tiendra-t-elle à honneur de maintenir intacte la prépondérance française? Nous ne l'espérons pas; mais ce que nous pouvons affirmer aux démocrates roumains, c'est que la France, elle, n'abdique pas, et que tôt ou tard elle saura prouver aux Peuples opprimés que ce n'est pas en vain qu'ils ont cru et espéré en elle.

Voici la protestation dont nous venons de parler :

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Citoyens représentants,

Au milieu du XIXe siècle, à cette grande époque marquée par le réveil des nationalités, deux puissances absolutistes viennent de renouveler en Roumanie l'iniquité commise autrefois contre l'héroïque Pologne.

La convention conclue à Balta-Liman entre la Porte ottomane et la Russie porte, aux yeux de l'europe démocratique, un coup mortel à un Peuple de quatre millions d'hommes, seul débris de cette nationalité Roumaine qui, dans les terribles guerres du Mahométisme contre le Christianisme, sentinelle avancée de l'Europe, *en même temps* qu'elle combattait pour le maintien de son indépendance, sauvait du même coup la civilisation et la liberte.

En présence de l'énormité de l'attentat que nous venons vous dénoncer, nous croirions manquer à la France républicaine et à l'Europe démocratique si nous invoquions d'autres titres que le droit naturel, imprescriptible des Peuples. Les traités qui jusqu'ici ont décidé les questions internationales ne peuvent décider aussi de l'existence des Peuples; car un fait passager, résultat de la force brutale, ne saurait prévaloir contre les principes éternels du droit et de la justice. Telle est cependant la monstruosité de la convention, que le czar, dans sa haine contre le mouvement démocratique de la Roumanie, forçant la Porte à devenir complice de ses desseins liberticides, vient de déchirer les traités existants et de fouler aux pieds le droit public européen. Dans ses luttes pour la défense de la civilisation, la Roumanie n'a jamais été subjuguée, et elle a toujours conservé avec les traditions de ses vieilles institutions démocratiques les droits essentiels d'une nation indépendante. La convention de Balta-Liman lui ravit tous ses droits, et lui enlève du même coup l'autonomie qui lui appartient, l'indépendance législative et administrative dont elle a toujours joui et que les traités eux-mêmes lui garantissent, elle viole son territoire et transfère arbitrairement à la Porte et à la Russie l'élection des princes.

Au nom des quatre millions de frères dont les baïonnettes étrangères étouffent la voix, nous venons protester devant vous, citoyens représentants de la grande nation qui s'est proclamée la tutrice des peuples opprimés. Nous ne vous ferons point l'injure de vous demander des protestations stériles semblables à celles de la France monarchique, en faveur de la nationalité polonaise; non, le pacte impie, le pacte honteux de Balta-Liman doit être déchiré. Le temps n'est plus où de telles iniquités peuvent rester impunies, les rois peuvent s'unir, mais les liens d'une solidarité fraternelle unissent les peuples; mais la France est là, la France qui a offert aux peuples opprimés de leur tendre la main; la leur retirer, ce serait se rendre complice de leurs oppresseurs.

La Roumanie veut vivre ou mourir en combattant pour la liberté. Pleine encore de vie et de force, elle ne peut faillir à la mission qui lui a été assignée par la Providence d'implanter la civilisation occidentale en Orient et d'arrêter la marche envahissante du despotisme dont les limites en s'étendant tous les jours menacent de faire rentrer l'humanité dans les ténèbres de la barbarie.

Les membres du comité démocratique Roumain de Paris :
JEAN VOINESCO, C.-A. ROSETTI, MALINECO, D. BRATIANO, G. MARGHILOMAN.

Le *Rhin*, journal de Colmar, annonce que le gouvernement de Kaiserlautern est décidé à former une légion alsacienne. Déjà beaucoup d'officiers français ont pris service dans l'armée du Palatinat. Le même journal rapporte que les Hessois ont fusillé les corps francs qu'ils avaient faits prisonniers, ceux surtout qui ne savaient pas parler l'allemand (Français et Polonais.)

On remarque que plusieurs journaux contiennent une phrase dans le message du président, qui ne se trouve pas dans le *Moniteur*. Cette phrase est ainsi conçue : *C'est à Rome seulement que la question peut être résolue.* Il paraît que la phrase avait pour but d'indiquer que le gouvernement était décidé à occuper Rome de vive force. En effet, les ordres ont été expédiés dans ce sens au général Oudinot. Ces ordres n'ont pu lui parvenir que, au plus tard, le 1er juin, le lendemain du départ de M. de Lesseps. Les explications données par M. de Lesseps ont fait craindre au gouvernement que la prise de Rome ne fût une opération d'une grande difficulté; et c'est pourquoi on a changé la phrase au dernier moment, pour laisser dans le vague les intentions du gouvernement.

Un aide-de-camp a été envoyé par le généri Oudinot. Il est parti six heures avant M. de Lesseps. Le général Oudinot, qui se trouve en complet dissentiment avec M. de Lesseps, a voulu avoir un officier de confiance pour expliquer sa conduite après du gouvernement.

M. de Lesseps a apporté avec lui un traité signé du triumvirat avec le consentement de l'Assemblée romaine. Par ce traité, l'armée française devait occuper au dehors de la ville les positions les plus favorables, sous le point de vue militaire et sous le rapport sanitaire. Une commission de salubrité devait être nommée pour s'entendre à cet égard avec le général Oudinot. Les troupes seraient admises plus tard dans la ville. Mais cette dernière condition n'a pas été stipulée dans le traité.

Nous avons de graves reproches à faire à l'administration des hospices, son incurie a déjà causé des accidents irréparables, et nous ne pouvons nous taire en présence d'une imprévoyance dont rien ne nous fait présager la fin.

Il semblerait tout naturel que dans ce moment où le choléra sévit avec tant d'intensité on ait au moins pris quelques précautions pour en préserver les gens dévoués qui soignent les cholériques; eh bien, nous le disons avec regret, malgré les recommandations mêmes des médecins des hôpitaux dont le zèle est au-dessus de tout éloge, les étudiants en médecine internes dans les différents hôpitaux de Paris et les religieuses qui soignent les malades n'ont pu encore obtenir un demi-verre de vin seulement de supplément à leur nourriture habituelle.

Les infirmiers et garçons de peine harassés de fatigue à cause du nombre de malades qu'ils ont à soigner, ne sont pas mieux nourris; et chose plus incroyable encore, les convalescents n'ont pour toute nourriture que des haricots, des lentilles, et autres légumes secs, dont les mauffais effets sur des estomacs délabrés sont incontestables.

Cette imprévoyance peut amener les résultats les plus déplorables, et nous craignons de voir nos hôpitaux en partie désertés par les élèves en médecine dont quelques uns ont déjà succombé sous les atteintes du fléau, surtout maintenant que les communes des environs de Paris leur offrent 200 fr. par mois et une nourriture et un logement convenable pour aller chez elles soigner les cholériques.

Un dernier avertissement: il est reconnu que les remèdes n'ont d'efficacité sur les cholériques qu'autant qu'ils sont administrés promptement. Pourquoi n'établir pas de station de distance en distance avec un médecin à poste fixe, pour donner les premiers soins? Le nombre des médecins à Paris est très grand, il est vrai; mais nous connaissons une personne qui a été chez quatorze avant d'en pouvoir trouver un, pour secourir son père atteint du choléra. Quand le médecin arriva, il était trop tard.

Après la remise à lundi des interpellations sur les affaires étrangères un grand nombre de représentans se sont répandus dans les couloirs et la salle de la Paix du Palais législatif. L'émotion déjà grande qui se trahissait dans toutes les conversations, est devenue plus vive encore, lorsqu'on a vu M. de Lesseps, notre chargé d'affaires à Rome, rendre compte en personne dans les groupes auxquels il se mêlait des faits portés à la tribune par M. Emmanuel Arago. La lucidité, la précision de ses récits, la cohérence de tous les détails dans lesquels il est entré, ont prouvé une fois encore après tant d'autres, combien il en coûte peu à certains organes officiels ou semi-officiels du gouvernement de répandre les calomnies les plus audacieuses. Ainsi l'aliénation mentale de M. de Lesseps est une calomnie.

Nous lissons dans le message du président, publié par la *Presse* et l'*Estafette* :

Un fait malheureux, qui se renouvelle presque à chaque page de l'histoire, c'est de voir que plus les maux d'une société sont réels et patents aux yeux des bons esprits, plus une minorité *rebelle* se lance dans le mysticisme des théories.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

Un fait malheureux se retrouve à chaque page de l'histoire, c'est que plus les maux d'une société sont réels et patents aux yeux des bons esprits, plus une minorité *aveugle* se lance dans le mysticisme des théories.

Il est évident pour tout le monde que le texte du *Moniteur* a été corigé en cet endroit, puisque le texte publié par la *Presse* et l'*Estafette* a été pris sur les épreuves du *Moniteur* avant leur dernière correction; mais nous voudrions bien savoir en quoi la minorité peut être rebelle? La minorité n'ayant pas d'ordres à recevoir, puisqu'elle a le droit de discussion, est aussi légale que la majorité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Message du président de la République, présentant aux termes de l'article 52 de la constitution, l'exposé de l'état général des affaires de la République française, adressé à l'Assemblée nationale législative, dans la séance du 6 juin 1849.

Messieurs les représentants,

La constitution prescrit au président de la République de vous présenter, chaque année, l'exposé de l'état général des affaires du pays.

Je me conforme à cette obligation qui me permet, en vous soumettant la vérité dans toute sa simplicité, les faits dans ce qu'ils ont d'instructif, de vous parler aussi de ma conduite passée et de mes intentions pour l'avenir.

Mon élection à la première magistrature de la République avait fait naître des espérances qui n'ont point encore pu toutes se réaliser.

Jusqu'au jour où vous vous êtes réunis dans cette enceinte, le pouvoir exécutif ne jouissait pas de la plénitude de ses prérogatives constitutionnelles. Dans une telle position, il lui était difficile d'avoir une marche bien assurée.

Néanmoins je suis resté fidèle à mon manifeste.

A quoi, en effet, me suis-je engagé en acceptant les suffrages de la nation?

A défendre la société, audacieusement attaquée;

A affermir une République sage, grande, honnête;

A protéger la famille, la religion, la propriété;

A provoquer toutes les améliorations et toutes les économies possibles;

A protéger la presse contre l'arbitraire et la licence;

A diminuer les abus de la centralisation;

A effacer les traces de nos discordes civiles;

Enfin à adopter à l'extérieur une politique sans arrogance comme sans faiblesse.

Le temps et les circonstances ne m'ont point permis d'accomplir tous ces engagements; cependant de grands pas ont été faits dans cette voie.

Le premier devoir du gouvernement était de consacrer tous ses efforts au rétablissement de la confiance, qui ne pouvait être complète que sous un pouvoir définitif. Le début de sécurité dans le présent, de loi dans l'avenir, détruit le crédit, arrête le travail, diminue les revenus publics et privés, rend les emprunts impossibles et tarit les sources de la richesse.

Avant d'avoir ramené la confiance, on aurait beau recourir à tous les systèmes de crédit, comme aux expédients les plus révolutionnaires, on ne ferait pas renaître l'abondance là où la crainte et la défiance du lendemain ont produit la stérilité.

Notre politique étrangère, elle-même, ne pouvait être à la hauteur de notre puissance passée, qu'autant que nous aurions reconstitué à l'intérieur ce qui fait la force des nations, l'union des citoyens, la prospérité des finances.

Pour atteindre ce but, le gouvernement n'a eu qu'à suivre une marche ferme et résolue, en montrant à tous que, sans sortir de la légalité, il emploirait les moyens les plus énergiques pour rassurer la société.

Partout aussi il s'est efforcé de rétablir le prestige de l'autorité, en mettant tous ses soins à appeler aux fonctions publiques les hommes qu'il jugeait les plus honnêtes et les plus capables, sans s'arrêter à leurs antécédents politiques.

C'est encore afin de ne pas inquiéter les esprits que le gouvernement a dû ajourner le projet de rendre la liberté aux victimes de nos discordes civiles. Au seul mot d'amnistie, l'opinion publique s'est émue en sens divers On a craint le retour de nouveaux troubles; néanmoins, j'ai usé d'indulgence partout où elle n'a pas eu d'inconvénients.

Les prisons se sont déjà ouvertes à 1,570 transportés de juin, et d'autres seront bientôt mis en liberté sans que la société ait rien à en redouter. Quant à ceux qui, en vertu de décisions des conseils de guerre, devaient subir leur peine aux bagnes, quelques-uns d'entre eux, pouvant être assimilés aux condamnés politiques, seront placés dans des maisons de détention.

La marche suivie avait, en assez peu de temps, rétabli la confiance; les affaires avaient repris un grand essor; les caisses d'épargne se remplissaient. Depuis la fin de janvier, le produit des contributions indirectes et des douanes n'avait pas cessé de s'accroître et s'était rapproché, en avril, des temps les plus prospères. Le trésor avait retrouvé le crédit dont il a besoin, et la ville de Paris avait pu contracter un emprunt dont le taux avoisine le pair, négociation qui rappelait l'époque où la confiance était le mieux affermie; les demandes en autorisation de sociétés anonymes se multipliaient, le nombre des brevets d'invention augmentait de jour en jour; le prix des offices, le taux de toutes les valeurs, qui avait subi une dépréciation si grande, se relevait graduellement; enfin, dans toutes les villes manufacturières, le travail avait recommencé, et les étrangers affluaient de nouveau à Paris.

Ce mouvement heureux, arrêté un moment par l'agitation électorale reprendra son cours à l'aide de l'appui que vous prêterez au gouvernement.

Quoique les affaires commerciales et industrielles aient repris en grande partie, l'état de nos finances est loin d'être satisfaisant,

Le poids d'engagements hasardeux contractés par le dernier gouvernement a nécessité, durant le cours de l'année 1848, une liquidation qui a ajouté à la dette publique 56,501,800 fr. de rentes nouvelles.

D'un autre côté les dépenses extraordinaires que la révolution de Février a entraînées ont produit un surcroît de charges qui, toute compensation faite, s'est élevé, pour l'année 1848, à 265,498,428 fr., et malgré les ressources additionnelles dues au produit de l'impôt des 45 centimes et aux emprunts négociés, l'exercice laissera un déficit de 72,160,000 fr.

L'année 1849 devait, d'après les combinaisons du budget qui s'y rapportait, laisser un découvert de 25 millions; mais les faits n'ont pas répondu aux calculs, et des changements considérables se sont accomplis sous l'empire de circonstances imprévues. Des impôts nouveaux, dont le produit est évalué à plus de 90 millions, n'ont pas été votés; d'autre part, non seulement l'impôt du sel a été réduit des deux tiers, mais les revenus de la taxe des lettres sont descendus fort au-dessous du chiffre qu'on espérait trouver, et le déficit prévu s'élèvera environ à 180 millions.

Un autre fait inattendu est venu aggraver la situation. L'impôt sur les boissons, dont le produit dépasse 100 millions, demandait à être adouci et simplifié par une forme nouvelle qui le mît en harmonie avec l'esprit de nos institutions; un amendement rattaché au budget de 1849 l'a aboli à partir du 1er janvier 1850, et en a prescrit le remplacement.

Il est devenu indispensable maintenant de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes; on n'y peut parvenir qu'en réduisant les dépenses et en ouvrant de nouvelles sources de revenu.

Cet état de nos finances mérite d'être pris en sérieuse considération. Ce qui doit nous consoler néanmoins, et nous encourager, c'est de constater les éléments de force et de richesse que renferme notre pays.

La garde nationale, qui s'est montrée presque partout animée du sentiment de ses devoirs, compte aujourd'hui près de 4 millions d'hommes, dont 1,200,000 sont armés de fusils ou de mousquetons.

Elle possède 500 canons.

L'organisation de 300 bataillons de gardes nationaux mobilisables est préparée, conformément au décret du 22 juillet dernier.

Quant à la garde mobile, engagée pour une seule année en 1848, sa réorganisation au mois de janvier dernier fit descendre l'effectif de 12,000 à 6,000 hommes, ce qui a produit une économie de 7 millions.

L'armée, toujours fidèle à l'honneur et à son devoir, a continué, par son attitude ferme et inébranlable, à contenir les mauvaises passions à l'intérieur et à donner à l'extérieur une juste idée de notre force.

Nous avons maintenant sous les armes un total de 451,000 hommes et de 93,754 chevaux.

Nous possédons 16,495 bouches à feu de toute espèce, dont 13,770 en bronze; les bouches à feu de campagne sont au nombre de 5,139.

C'est aussi à notre armée que l'Algérie doit le repos dont elle jouit. Une certaine agitation s'était manifestée chez les Arabes et les Kabyles, mais des opérations bien combinées et bien exécutées y ont promptement rétabli l'ordre et la sécurité. Notre influence s'en est accrue.

Les travaux du port d'Alger, et ceux qui ont pour but de créer ou d'améliorer nos voies de communication, se poursuivent avec l'activité permise par les allocations budgétaires.

La colonisation privée témoigne, par l'état des récoltes de cette année même, qu'elle est en voie de progrès.

L'installation et le développement des colonies agricoles se continuent avec persévérance.

Notre flotte, qui protége nos colonies et fait respecter notre pavillon sur toutes les mers, se compose :

De la flotte active à voiles, comprenant 10 vaisseaux de ligne, 8 frégates, 18 corvett s, 24 bricks, 12 transports et 25 bâtiments légers;

De la flotte active à vapeur qui est de 14 frégates, 13 corvettes et 34 avisos.

En dehors de la flotte active se trouvent les bâtiments en disponibilité de rade et en commission de port. C'est une réserve prête à agir dans le plus bref délai. Cette réserve se compose de 10 vaisseaux, 15 frégates à voiles, 10 frégates à vapeur, 6 corvettes et 6 avisos également à vapeur.

L'armement de ces bâtimens réclame le concours de 958 officiers de vaisseau de tout grade, les aspirants non compris, et un effectif de marins dont le chiffre ne s'élève pas à moins de 28,300 hommes.

Aucun trouble sérieux ne s'est manifesté au sein de la société coloniale, qui désormais repose sur la solide base de l'égalité civile et politique. Au bienfait de la liberté pour les noirs est venue s'ajouter la compensation d'une indemnité pour les colons. Une équitable réparation sera, il faut l'espérer, un élément de paix, de travail et de prospérité.

En restant, autant qu'il sera possible, dans les prévisions du budget voté pour 1849, le Gouvernement espère continuer à maintenir intact l'établissement naval et colonial jusqu'à ce qu'il puisse en proposer l'amélioration et le développement à l'Assemblée législative.

L'agriculture, cette source de toutes les ricqesses, a reçu tous les encouragements qu'il était possible de lui donner en si peu de temps.

Depuis le 20 décembre dernier, vingt et une fermes-écoles ont été créées, et forment, avec les vingt-cinq déjà existantes, le premier degré de l'enseignement agricole. D'autres seront établies.

Les instituts de Saulsaye et de Grand-Jouan ont pris rang d'écoles régionales et fonctionnent aujourd'hui comme établissements de l'Etat, d'après les prescriptions de la loi du 3 octobre.

L'administration s'est fait mettre en possession des fermes renfermées dans le petit parc de Versailles, destiné à l'institut nationale agronomique.

Cent vingt-deux sociétés d'agriculture, et plus de trois cents comices ont pris part à la répartition des fonds votés pour l'encouragement de l'agriculture.

Par arrêté du 25 avril 1849, une commission d'hommes spéciaux et dévoués s'est mise à l'étude de la question des colonies agricoles.

Le désir du gouvernement était de trouver le moyen le plus efficace de venir au secours des classes laborieuses en ramenant les ouvriers des villes aux travaux de la campagne, et, d'après l'exemple des autres pays, dont les documents ont été réunis, d'utiliser au profit des pauvres la mise en valeur des terres incultes.

L'organisation des haras nationaux a été profondément modifiée par l'arrêté du 11 décembre 1848.

L'industrie chevaline est en progrès; elle a partout repris sa marche, et toutes les institutions qui en découlent et qui s'étaient crues menacées sont revenues à leur niveau.

Le bon emploi du crédit de 500,000 fr. alloué pour la remonte des établissements n'a pas été étranger à ce résultat. Jamais la remonte n'a été aussi considérable ni aussi brillante que cette année.

La situation des subsistances est satisfaisante. La récolte de 1848, bien que moins abondante que celle qui l'a précédée, offre cependant des ressources supérieures aux besoins du pays.

Les renseignements parvenus sur l'état des récoltes en terre sont très favorables. C'est une consolation, au milieu de toutes nos épreuves, de voir l'abondance des produits promettre à nos populations le bon marché des denrées alimentaires.

L'exposition des produits de l'industrie, qui exerce une influence heureuse sur le maniement des affaires, s'est ouverte le 4 juin. Le nombre des exposants inscrits s'était élevé à 3,919; il dépasse, cette année, le chiffre de 4,000.

L'exécution de la loi sur les associations ouvrières se poursuit et touche à son terme. Sur 600 demandes parvenues au département du commerce, il ne reste aujourd'hui à statuer que sur 80. Des 3 millions votés, il a été alloué 2,292,000 fr. à quarante-sept associations.

Les chambres consultatives et les chambres du commerce vont être constituées sur des bases nouvelles.

Le commerce extérieur de la France s'était élevé, en 1847, à la somme totale de 2 milliards 614 millions, dont 1 milliard 343 millions à l'importation et 1 milliard 271 millions à l'exportation.

Rudement éprouvée par les événements politiques, l'année 1848 a vu, comme on pouvait s'y attendre, décroître considérablement la commerce français. On n'en saurait indiquer exactement l'importance, l'administration des douanes n'étant pas encore en mesure d'en déterminer le chiffre; mais on ne peut douter que ce chiffre ne se trouve réduit dans une proportion très notable. La mise en consommation des matières nécessaires à l'industrie, en effet, a beaucoup perdu; celle des fontes est tombée de 95,941 tonnes à 45,383; la houille, de 2,175,000 tonnes à 1,796,000; la laine, de 138,000 quintaux à 80,962; la soie, de 15,000 à 7,688, etc.

Un élément, au reste, permettra de juger assez exactement des variations qu'a subies notre commerce extérieur en 1848 : c'est la recette des douanes.

En 1847, elle avait donné en moyenne mensuelle environ 11 millions.

Durant les mois de janvier et février 1848, elle produit une moyenne de 8,700,000 fr.; à partir de mars, et pour chacun des trois mois suivants, elle va s'affaiblissant et ne donne plus, en moyenne, qu'environ 5 millions; durant les mois de juillet, août et septembre, la moyenne se relève un peu au-dessus de 8 millions; enfin, pour les mois d'octobre, novembre et décembre, elle atteint le chiffre de 9 millions, c'est-à-dire près du double de ce qu'avaient produit les mois les plus agités de l'exe cice.

Si, en janvier et février, on trouve des différences en moins assez sensibles, comparativement aux mois correspondants de 1848, l'avantage, en mars et avril, passe, pour la plupart des marchandises importées et exportées, du côté de 1849.

Ainsi, pour citer quelques-uns de ces articles qui alimentent plus spécialement le travail industriel, le coton, au 30 avril, donne 21 millions de kilog. au lieu de 15; la houille, 567,000 tonnes au lieu de 447,000; la laine, 45,765 quintaux au lieu de 21,480; le sucre brut, 26 millions de kilog. au lieu de 16; l'indigo, 394,000 kilog. au lieu de 289,000; le bois d'acajou, 700,000 kilog. au lieu de 503,000.

Et enfin la recette des douanes, au 30 avril 1849, s'élève à 39 millions de francs au lieu de 26,787,000 fr. qu'elle avait donnés à pareille époque en 1848; et ce qui prouve que l'amélioration s'est continuée en mai, malgré les agitations qui ont affecté ce mois, c'est qu'il a donné cinq millions et demi de plus que celui de 1847, et que Paris a vu, comparativement aussi à mai 1848, s'élever de six millions le chiffre de ses exportations.

Il était facile de voir que, dans le cours du dernier trimestre et à mesure que le pays approchait du moment où le pouvoir allait se trouver régulièrement et définitivement constitué, la marche des affaires commerciales s'améliorait en même temps que se raffermissait la confiance publique.

Cette influence s'est fait principalement sentir sur nos exportations. Presque tous les articles avaient, durant le premier semestre, éprouvé de fortes pertes. A l'aide de l'élévation et de l'extension des primes (décret du 10 juin 1848), elles reprennent une activité qui se fait particulièrement remarquer vers la fin de l'année. A cette époque, la diminution disparaît pour la majeure partie des articles; pour certains même comme les *vins*, les *eaux-de-vie*, les *soieries* et les *toiles*, il y a, comparativement à 1847, quelque accroissement.

Mais c'est en examinant les résultats des premiers mois de 1849, qu'on aperçoit plus évidemment encore ce mouvement améliorateur.

Le décret qui avait temporairement élevé le taux des primes de sortie ayant cessé d'être en vigueur à partir du 1er janvier 1849, on eût pu croire que nos exportations allaient à dater de ce moment, se ralentir, et que cette mesure législative aurait, sous ce rapport, escompté, en 1848, les bénéfices de 1849; il n'en a rien été: nos tissus de toutes sortes montraient, au 31 mai dernier, un accroissement très marqué, et il en était de même de nos sucres raffinés, de nos peaux ouvrées, de nos verreries, etc.

En résumé, la situation du commerce français, vivement compromise pendant une grande partie de l'année 1848, s'est un peu améliorée vers la fin de cet exercice et a pris une marche positivement ascendante depuis le commencement de 1849. C'est un résultat qui, en assurant au présent des avantages certains, semble être aussi une garantie de sécurité pour l'avenir.

La question de la réforme pénitentiaire, la question du travail dans les prisons, se rattachent aux intérêts de l'industrie. Chacun des systèmes a été particulièrement étudié; le rétablissement de la discipline est l'objet d'efforts persévérants, et une idée préoccupe surtout l'administration, celle de la part qu'il conviendrait peut-être d'accorder à l'agriculture dans la réorganisation des travaux des condamnés.

Le nombre des prisons départementales est de	400
Celui des maisons centrales de	21
Etablissements ou quartiers d'éducation correctionnelle pour les jeunes détenus	12
Colonies agricoles fondées par le gouvernement	5
Colonies agricoles administrées par des particuliers	7
Total	445

Au 1er janvier 1848, la population s'élevait dans les prisons départementales à	26,653
Dans les maisons centrales, à	17,789
Dans les établissements et colonies de jeunes détenus à	3,600
Total	48,042

Actuellement on compte en France plus de 1,300 établissements publics pour les malades, les vieillards, les enfants, etc., dont les revenus annuels dépassent la somme de 53 millions

Il faut y ajouter près de 7,000 bureaux de bienfaisance pour la distribution de secours à domicile qui possèdent environ 13,500,000 fr. de revenus ordinaires.

Enfin d'autres services charitables, relatifs aux monts-de-piété, aux enfants trouvés, aux aliénés indigents, aux sourds-muets et aveugles, emploient au soulagement des infortunes des sommes qui s'élèvent à près de 50 millions. C'est donc environ 116 millions par an qui sont consacrés à l'assistances publique, sans compter que les charités privées dont il est possible de calculer l'importance même approximativement.

Mais ces secours, tout immenses qu'ils paraissent, sont encore trop faibles si on les compare à la masse des besoins. Le gouvernement le sait et il a la ferme volonté de pourvoir à cette insuffisance.

Les mesures qui peuvent intéresser la santé publique ont été prises sur tous les points de la France. Des comités d'hygiène et de salubrité ont été institués; leur organisation promet dans un avenir prochain d'heureux résultats et dès aujourd'hui assure d'utiles secours aux populations envahies par le choléra.

Les crédits votés par l'Assemblée nationale sont venus en aide aux communes atteintes, et dont les ressources étaient impuissantes pour procurer aux familles pauvres les secours dont elles avaient besoin en présence de l'épidémie.

Malgré l'avantage qu'il y aurait à augmenter les travaux publics, afin d'employer tous les bras actifs, l'état de nos finances engagea l'Assemblée constituante à décréter des réductions considérables, qui ont porté sur l'achèvement des routes, l'entretien et les dotations spéciales affectées aux réparations des principales rivières, des ports maritimes.

Nos 4,800 kilomètres de canaux ont eu à supporter des réductions analogues.

Les deux nouveaux canaux même, commencés suivant un décret de l'Assemblée, le premier entre Nogent et Marcilly, le deuxième dérive de la Sculdre, pour l'assainissement de la Sologne, ont été interrompus faute de crédits, quoique le but eût été d'offrir aux ouvriers un salaire assuré.

Cependant deux des lignes les plus importantes n'ont pas été abandonnées et touchent presque à leur fin. Ce sont le canal de la Marne au Rhin et le canal latéral à la Garonne.

Quant aux chemins de fer exécutés par l'Etat, on avait déjà dépensé, au 31 décembre 1845, pour lignes construites, près de 800 millions.

D'après les évaluations des ingénieurs, il restait encore à dépenser, pour les terminer, une somme de 370 millions. La crise financière a forcé à réduire successivement cette somme jusqu'à 46 millions.

Le réseau du Nord a été accru au mois de mars d'une section comprise entre Creil et Noyon.

Le chemin qui borde la rive gauche de la Loire a été prolongé jusqu'à Saumur.

Dans les chemins du centre on s'est avancé jusqu'à Nérondes.

Sur la grande ligne entre Paris et Marseille, la section de Marseille à Avignon est ouverte. L'Etat administre provisoirement cette ligne dont la compagnie a été légalement dépossédée.

D'Avignon à Lyon aucun travail n'a été entrepris. Entre Lyon et Paris, l'État a repris la concession qu'il avait faite le 20 décembre 1845.

De Paris à Tonnerre et le Dijon à Châlon-sur-Saône, la voie de fer va être ouverte dans quelques semaines. Pour combler les lacunes de Tonnerre à Dijon et de Châlon à Lyon, il faut encore près de deux ans de travaux non interrompus.

Les contrées de l'Ouest n'ont obtenu qu'un seul tracé, celui qui joindra la capitale avec la ville de Rennes. La tête de cette ligne était l'un des deux chemins de Versailles. La loi du 21 avril dernier rattache au chemin de la rive gauche les travaux complétement terminés entre Versailles et Chartres. Le transport des voyageurs commencera au 10 juillet, et dans huit mois le point extrême pourra être porté à la Louppe, et ouvrir ainsi un accès à la population du département de l'Orne.

L'exploration des mines et celle des usines métalliques ont, malgré la crise commerciale de 1848, fait quelques progrès.

Des concessions nouvelles de mines ont été données autant que dans les trois années précédentes réunies. Depuis le 1er janvier 1849 jusqu'au 19 mai, dix autres concessions ont été accordées.

Les permissions d'usines ont suivi le même progrès. En 1847, il en avait été accordé 36; pour 1848 on en compte 55; enfin 19 depuis le 1er janvier.

La carte géologique proprement dite est achevée et publiée.

Le crédit proposé au budget de l'exercice 1849, pour l'organisation d'un service hydraulique ayant pour but le dessèchement des terres insalubres n'ayant pas été admis, l'administration a dû nécessairement se borner à organiser un service spécial dans un certain nombre de départements où les conseils généraux avaient donné leur approbation à cette mesure.

L'industrie des bâtiments civils, qui occupe un grand nombre d'ouvriers et d'artistes, a souffert de notre état de crise.

L'assemblée nationale s'est bornée à voter les crédits nécessaires à l'achèvement de constructions déjà entreprises depuis plusieurs années.

Aussi les travaux ont-ils été repris à la Sainte-Chapelle, à l'école des Mines, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à l'école Polytechnique, à l'école vétérinaire de Lyon, etc. Le gouvernement a pensé qu'il serait digne de la République d'achever le palais du Louvre, où seraient réunies toutes nos richesses littéraires et artistiques; il en a fait la demande à l'Assemblée nationale.

Cette demande a été l'objet des études d'une commission qui n'a pas achevé son travail. Cette question importante sera de nouveau soumise à l'Assemblée.

Dès le début de son administration, le ministre de l'instruction publique a institué deux commissions pour préparer deux projets de loi pour l'enseignement primaire et sur l'enseignement secondaire, ayant pour but principal l'application immédiate et sincère du principe de liberté inscrit dans la constitution. Le résultat de leurs laborieuses délibérations sera sans retard présenté à l'Assemblée.

Un projet de loi sur l'établissement de cours d'administration pratique dans les facultés de chaque département a été présenté à l'Assemblée nationale; elle n'a rien décidé : la question sera de nouveau posée devant l'Assemblée législative.

Deux arrêtés du pouvoir exécutif, en date du 30 mai et du 16 août, avaient placé dans les attributions du ministre de l'instruction publique les établissements d'enseignement en Algérie, et Alger était devenu le siége d'une académie.

Une commission, présidée par l'un de nos généraux les plus expérimentés, a été chargée d'étudier les moyens de répandre la connaissance de la langue arabe parmi les Européens et de celle de la langue française parmi les indigènes.

L'administration des cultes n'a rencontré que des encouragements et des approbations dans la commission du budget. Des négociations ont été entamées avec la cour de Rome pour l'érection de trois siéges épiscopaux dans nos possessions coloniales. Cette matière sera le complément de l'émancipation des noirs et achèvera d'assimiler les colonies à la métropole.

La rénovation des facultés théologiques catholiques, conformément au vœu de l'Assemblée nationale, a également excité les préoccupations du gouvernement : une commission a élaboré un projet sur cette délicate question, qui touche aux intérêts les plus élevés de la religion, et, à ce titre. ne peut-être utilement résolue sans la participation du pouvoir spirituel. Des allocations considérables, en permettant d'élever le traitement des instituteurs et d'apporter une première amélioration à la position des desservants, témoignaient chez l'Assemblée de la ferme volonté de répondre aux besoins religieux et intellectuels des populations. Cette pensée de haute politique, d'équité et de religion, sera comprise et continuée sans doute par l'Assemblée législative.

Il y a aujourd'hui en France 68 établissements d'instruction supérieure, et 6269 étudiants.

En dehors de l'école normale, qui reçoit 115 élèves, on compte 1,320 établissements d'instruction secondaire et 106,065 élèves; il existe 56 lycées, 309 colléges communaux et 955 établissements particuliers.

Les écoles primaires reçoivent 2,176,079 garçons et 1,354,036 filles, ce qui donne un total de 3,530,135 élèves.

Ces détails sommaires vous prouveront, messieurs, que l'administration s'est acquittée avec zèle de ses devoirs; la Révolution lui a imprimé une impulsion nouvelle, et dans les diverses branches qui la composent elle ne s'est pas bornée au simple accomplissement de ses fonctions; mais elle a cherché les moyens de répondre à l'attente publique, en proposant tous les projets d'amélioration qui seront soumis à l'Assemblée législative.

Citoyens représentants, il est dans la destinée de la France d'ébranler le monde lorsqu'elle se remue, et de le calmer lorsqu'elle se modère. Aussi l'Europe nous rend-elle responsable de son repos et de son agitation. Cette responsabilité nous impose de grands devoirs, elle domine notre situation.

Après Février, le contre-coup de notre Révolution se fit sentir depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, et les hommes qui me précédèrent à la tête des affaires ne voulurent pas lancer la France dans une guerre dont on ne pouvait prévoir le terme. Ils eurent raison. L'état de la civilisation en Europe ne permet de livrer son pays aux hasards d'une collision générale qu'autant qu'on a pour soi, d'une manière évidente, le droit et la nécessité.

Un intérêt secondaire, une raison plus ou moins spécieuse d'influence politique ne suffisent pas. Il faut qu'une nation comme la nôtre, si elle s'engage dans une lutte colossale, puisse justifier à la face du monde, ou la grandeur de ses succès, ou la grandeur de ses revers.

Lorsque je parvins au pouvoir, de graves qnestions s'agitaient sur plusieurs points de l'Europe. Au-delà du Rhin, comme au-delà des Alpes, depuis le Danemark jusqu'en Sicile, il y avait pour nous un intérêt à sauvegarder, une influence à exercer. Mais intérêt et cette influence méritaient-ils pour être énergiquement soutenus qu'on courût les chances d'une conflagration européenne?

Voilà la question : ainsi posée, elle est facile à résoudre. Sous ce point de vue, dans toutes les affaires extérieures qui ont été le sujet des négociations que nous allons passer en revue, la France a fait ce qu'il était possible de faire pour l'intérêt de ses alliés, sans cependant recourir aux armes, cette dernière raison des gouvernements.

La Sicile, il a près d'un an, s'était insurgée contre le roi de Naples; l'Angleterre et la France intervinrent avec leur flotte pour arrêter les hostilités qui prenaient le caractère du plus cruel acharnement, et, il faut le dire, quoique l'Angleterre eût plus d'intérêt dans cette question que la France elle-même, les deux amiraux s'unirent d'un commun accord pour obtenir du roi Ferdinand en faveur des Siciliens une amnistie et une constitution qui garantissait leur indépendance législative et administrative. Ils refusèrent. Les amiraux quittèrent la Sicile, forcés d'abandonner le rôle de médiateurs, et bientôt la guerre recommença. Un peu plus tard; ce même peuple qui avait repoussé des conditions favorables était obligé de se rendre à discrétion.

Au nord de l'Italie, une guerre sérieuse avait éclaté, et un moment, lorsque l'armée piémontaise poussa ses succès jusqu'au Minicio, l'on a pu croire que la Lombardie recouvrait son indépendance. La désunion fit promptement évanouir cet espoir et le roi de Piémont fut obligé de se retirer dans ses Etats.

A l'époque de mon élection, la médiation de la France et de l'Angleterre avait été acceptée par les parties belligérantes. Il ne s'agissait plus que d'obtenir pour le Piémont les conditions les moins désavantageuses. Notre rôle était indiqué, commandé même. S'y refuser, c'était allumer une guerre européenne. Quoique l'Autriche n'eût envoyé aucun négociateur à Bruxelles, lieu indiqué de la conférence, le gouvernement français conseilla au Piémont de résister au mouvement qui l'entraînait à la guerre et de ne pas recommencer une lutte trop inégale.

Ce conseil ne fut pas suivi, vous le savez, et après une nouvelle défaite, le roi de Sardaigne conclut directement avec l'Autriche un nouvel armistice.

Quoique la France ne fût pas responsable de cette conduite, elle ne pouvait pas permettre que le Piémont fût écrasé, et du haut de la tribune le gouvernement déclara qu'il maintiendrait l'intégrité du territoire d'un pays qui couvre une partie de nos frontières. D'un côté, il s'est efforcé de modérer les exigences de l'Autriche. demandant une indemnité de guerre qui parut exorbitante. De l'autre, il a engagé le Piémont à faire de justes sacrifices pour obtenir une paix honorable. Nous avons tout lieu de croire que nous réussirons dans cette œuvre de conciliation.

Tandis qu'au nord de l'Italie se passaient ces événements, de nouvelles commotions venaient au centre de la Péninsule compliquer la question.

En Toscane, le grand-duc avait quitté ses Etats. A Rome s'était accomplie une révolution qui avait vivement ému le monde catholique et libéral. En effet, depuis deux ans, on était habitué à voir sur le saint-siége un pontife qui prenait l'initiative des réformes utiles, et dont le nom répété dans des hymnes de reconnaissance d'un bout de l'Italie à l'autre, était le symbole de la liberté et le gage de toutes les espérances.

Quand tout à coup on apprit avec étonnement que le souverain, naguère l'idole de son peuple, avait été contraint de s'enfuir furtivement de sa capitale. Aussi les actes d'agression qui obligèrent Pie IX à quitter Rome, parurent-ils, aux yeux de l'Europe, être l'œuvre d'une conjuration bien plus que le mouvement spontané d'un peuple qui ne pouvait être poussé en un instant de l'enthousiasme le plus vif à l'ingratitude la plus affligeante.

Les puissances catholiques envoyèrent des ambassadeurs à Gaëte pour s'occuper des graves intérêts de la papauté. La France devait y être représentée. Elle écouta tout sans engager son action; mais après la défaite de Novare, les affaires prirent une tournure plus décidée : l'Autriche, de concert avec Naples, répondant à l'appel du saint-père, annoncèrent au gouvernement français qu'il eût à prendre un parti, car ces puissances étaient décidées à marcher sur Rome, pour y rétablir purement et simplement l'autorité du pape.

Mis en demeure de nous expliquer, nous n'avions que trois moyens à adopter :

Ou nous opposer par les armes à toute espèce d'intervention, et en ce cas nous rompions avec toute l'Europe catholique pour le seul intérêt de la République romaine que nous n'avions pas reconnue.

Ou laisser les trois puissances coalisées rétablir à leur gré et sans ménagement l'autorité papale.

Ou bien, enfin, exercer de notre propre mouvement une action directe et indépendante.

Le gouvernement de la République adopte le dernier moyen.

Il nous semblait facile de faire comprendre aux Romains que, pressés de toutes parts, ils n'avaient de chances de salut qu'en nous; que si notre présence avait pour résultat le retour de Pie IX, ce souverain, fidèle à ses souvenirs, ramènerait avec lui la réconciliation et la liberté; qu'une fois à Rome, nous garantissons l'intégrité du territoire en ôtant tout prétexte à l'Autriche d'entrer en Romagne. Nous pouvions même espérer que notre drapeau, arboré sans contestation au centre de l'Italie, aurait étendu son influence protectrice sur la péninsule tout entière, dont aucune des douleurs ne peut nous trouver indifférents.

L'expédition de Civita-Vecchia fut donc résolue, de concert avec l'Assemblée nationale, qui vota les crédits nécessaires. Elle avait toutes les chances de succès. Les renseignements reçus s'accordent à dire qu'à Rome, excepté un petit nombre d'hommes qui s'étaient emparés du pouvoir, la majorité de la population attendait notre arrivée avec impatience. La simple raison devait faire croire qu'il en était ainsi; car, entre notre intervention et celle des autres puissances, le choix ne pouvait être douteux.

Un concours de circonstances malheureuses en décida autrement. Notre corps expéditionnaire peu nombreux, car une résistance sérieuse n'était pas prévue, débarqua à Civita-Vecchia, et le gouvernement est instruit que s'il eût pu arriver à Rome le même jour, on lui en aurait ouvert les portes avec joie. Mais pendant que le général Oudinot notifiait son arrivée au gouvernement de Rome, Garibaldi y entrait à la tête d'une troupe formée des réfugiés de toutes les parties de l'Italie et même du reste de l'Europe, et sa présence, on le conçoit, accrut subitement la force du parti de la résistance.

Le 30 avril, 6,000 de nos soldats se présentèrent sous les murs de Rome. Ils furent reçus à coups de fusils; quelques-uns même, attirés dans un piége, furent faits prisonniers. Nous devons tous gémir du sang répandu dans cette triste journée. Cette lutte inattendue, sans rien changer au but final de notre entreprise, a paralysé nos efforts, nos intentions bienfaisantes et rendu vains les efforts de nos négociateurs.

Au nord de l'Allemagne l'insurrection avait compromis l'indépendance d'un Etat, l'un des plus anciens et des plus fidèles alliés de la France. Le Danemark avait vu les populations des duchés de Holstein et de Sleswig se révolter contre lui, tout en reconnaissant cependant la souveraineté du prince qui règne en ce moment. Le gouvernement central de l'Allemagne crut devoir décréter l'incorporation du Sleswig à la confédération, parce qu'une grande partie du Peuple était de race allemande.

Cette mesure est devenue la cause d'une guerre acharnée. L'Angleterre a offert sa médiation, qui a été acceptée; la France, la Russie, la Suède, se sont montrées disposées à appuyer le Danemark.

Des négociations ouvertes depuis plusieurs mois ont amené à cette conclusion que le Schleswig formerait, sous la souveraineté du roi de Danemarck un état particulier; mais mais ce principe admis, on n'a pu s'entendre sur les conséquences qu'il fallait en tirer et les hostilités ont recommencé. Les efforts des puissances que je viens de nommer tendent, en ce moment, à la conclusion d'un nouvel armistice, préliminaire d'un arrangement définitif.

Le reste de l'Allemagne est agité par de graves perturbations. Les efforts faits par l'Assemblée de Francfort, en faveur de l'unité allemande, ont provoqué la résistance de plusieurs des Etats fédérés et amené un conflit qui, se rapprochant de nos frontières, doit attirer notre surveillance. L'empire d'Autriche, engagé dans une lutte acharnée avec la Hongrie, s'est cru autorisé à appeler le secours de la Russie.

L'intervention de cette puissance, la marche de ses armées vers l'Occident, ne pouvait qu'exciter à un haut degré la sollicitude de notre gouvernement qui a déjà échangé à ce sujet des notes diplomatiques.

Ainsi, partout en Europe, il y a des causes de collisions que nous avons cherché à apaiser, tout en conservant notre indépendance d'action et notre caractère propre.

Dans toutes ces questions, nous avons toujours agi d'accord avec l'Angleterre, qui nous a montré un bon vouloir auquel nous devons être sensibles.

La Russie a reconnu la République.

Le gouvernement a conclu avec l'Espagne et la Belgique des traités de poste qui facilitent les communications internationales.

En Amérique, l'état de Montévidéo s'est singulièremen modifié, d'après les renseignements de l'amiral qui commande dans ces parages nos forces navales. La population française a émigré de l'une des rives de Rio de la Plata à l'autre : ce déplacement de la population française doit être pris en considération.

Enfin, messieurs les représentants, si toutes nos négociations n'ont pas obtenu le succès que nous devions en attendre, soyez persuadés que le seul sentiment qui anime le gouvernement de la République, c'est celui de l'honneur et de l'intérêt de la France.

Tel est, messieurs, l'exposé sommaire de l'état actuel des affaires de la République. Vous voyez que nos préoccupations sont graves, nos difficultés grandes, et qu'il nous reste aujourd'hui, au dedans comme au dehors, bien des questions importantes à résoudre. Fort de votre appui et de celui de la nation, j'espère néanmoins m'élever à la hauteur de ma tâche en suivant une marche nette et précice.

Cette marche consiste à prendre hardiment l'initiative de toutes les améliorations, de toutes les réformes qui peuvent contribuer au bien-être de tous, et, d'un autre côté, à réprimer, par la sévérité des lois devenues nécessaires, les tentatives de désordre et d'anarchie qui prolongent le malaise général. Vous ne bercerez pas le Peuple d'illusions et d'utopies, qui n'exaltent les imagiuations que pour aboutir à la déception et à la misère. Partont où j'apercevrai une idée féconde en résultats pratiques, je la ferai étudier, et si elle est applicable, je vous proposerai de l'appliquer.

La principale mission d'un gouvernement républicain surtout, c'est d'éclairer, et, par la manifestation de la vérité, de dissiper l'éclat trompeur que l'intérêt personnel des partis fait briller à ses yeux. Un fait malheureux se retrouve à chaque page de l'histoire, c'est de voir que plus les mots d'une société sont réels et patents aux yeux des bons esprits, plus une minorité aveugle se lance dans l'enthousiasme des théories.

Au commencement du dix-huitième siècle, ce n'était pas pour le triomphe des idées insensées de quelques fanatiques, prenant le Peuple pour texte et pour excuse de leurs folies, que le Peuple anglais lutta pendant quarante ans, mais pour la suprématie de sa religion.

De même, après 89, ce n'était pas pour les idées de Babœuf, ou de tel autre sectaire, que la société fut bouleversée, mais pour l'abolition des priviléges, pour la division de la propriété, pour l'égalité devant la loi, pour l'admission de tous aux emplois.

Eh bien! encore aujourd'hui, ce n'est pas pour l'application de théories inapplicables ou d'avantages imaginaires, que la révolution s'est accomplie, mais pour avoir un gouvernement qui, résultat de la volonté de tous. soit plus intelligent des besoins du Peuple, et puisse conduire sans préoccupation dynastique les destinées du pays.

Notre devoir est donc de faire la part entre les idées fausses et les idées vraies qui sortent d'une révolution; puis, cette séparation faite, il faut se mettre à la tête des unes et combattre courageusement les autres. La vérité se trouvera en faisant appel à toutes les intelligenees, en ne repoussant rien avant de l'avoir approfondi, en adoptant tout ce qui aura été soumis à l'examen des hommes compétens, et qui aura subi l'épreuve de la discussion.

D'après ce que je viens d'exposer, deux sortes de lois seront présentées à votre appréciation : les unes pour rassurer la société et réprimer les excès, les autres pour introduire partout des améliorations réelles. Parmi celles-ci, j'indiquerai les suivantes :

Loi sur les institutions de secours et de prévoyance, afin d'assurer aux classes laborieuses un refuge contre les conséquences de la suspension de travaux, des infirmités et de la vieillesse.

Loi sur la réforme du régime hypothécaire. Il faut qu'une institution nouvelle vienne féconder l'agriculture en lui apportant d'utiles ressources, en facilitant ses emprunts. On préludera à la formation d'établissements de crédit à l'instar de ceux qui existent dans les divers Etats de l'Europe.

Loi sur l'abolition de la prestation en nature.

Loi sur la subvention en faveur des associations ouvrières et les comices agricoles.

Loi sur la défense des indigens, qui n'est pas suffisamment assurée dans notre législation. La justice, qui est une dette de l'Etat, et qui, par conséquent, est gratuite, se trouve environnée de formalités onéreuses, qui en rendent l'accès difficile aux citoyens pauvres et ignorants. Leurs droits et leurs intérêts ne sont pas assez protégés; sous l'empire de notre Constitution démocratique, cette anomalie doit disparaître.

Enfin, une loi est préparée ayant pour but d'améliorer la pension de retraite des sous-officiers et soldats, et d'introduire dans la loi sur le recrutement de l'armée les modifications dont l'expérience a démontré l'utilité.

Indépendamment de ces projets, vous aurez à vous occuper des lois organiques que la dernière Assemblée n'a pas eu le temps d'élaborer, et qui sont le complément nécessaire de la Constitution.

Ce qui précède suffit, je l'espère, pour vous prouver que mes intentions sont conformes aux vôtres.

Vous voulez, comme moi, travailler au bien-être de ce peuple qui nous a élus, à la gloire, à la prospérité de la patrie. Comme moi, vous pensez que les meilleurs moyens d'y parvenir ne sont pas la violence et la ruse, mais la fermeté et la justice.

La France se confie au patriotisme des membres de l'Assemblée; elle espère que la vérité, dévoilée au grand jour de la tribune, confondra le mensonge et désarmera l'erreur. De mon côté, le pouvoir exécutif fera son devoir.

J'appelle sous le drapeau de la République et sur le terrain de la Constitution tous les hommes dévoués au salut du pays. Je compte sur leurs concours et sur leurs lumières pour m'éclairer; sur ma conscience pour me conduire; sur la protection de Dieu pour accomplir ma mission.

Signé: LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Contresigné: ODILON BARROT.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* ne contient dans sa partie officielle que le message du president de la République.

ETATS GERMANIQUES.

Wurtemberg. — STUTTGART, *4 juin.* — Le roi de Wurtemberg a autorisé, par une ordonnance d'aujourd'hui tous les commandants de garnison à proclamer la loi martiale et à en user dans l'armée en cas d'insubordination ou de manque de discipline.

Une vingtaine de députés de l'Assemblée nationale sont arrivés aujourd'hui à Stuttgard. La garde nationale de Heilbronn les a reçus avec beaucoup d'enthousiasme; elle leur a rendu des honneurs militaires et les a fait défiler au milieu de ses rangs tant à leur arrivée qu'au moment de leur départ pour Stuttgart.

Bade. — Le grand duc a publié, le 2 juin, à Francfort, une proclamation par laquelle il déclare nulles et non avenues toutes les mesures adoptées par le gouvernement provisoire badois, et accorde une amnistie générale à tous ceux qui, compromis dans les faits qui ont amenés son éloignement, feront immédiatement leur soumission. D'après une lettre de Berlin, le grand duc de Bade aurait déclaré son adhésion à l'Etat fédératif proposé par la Prusse et invoqué le secours des Prussiens.

Francfort, *4 juin.* — Les Hessois qui sont partis hier d'ici, ayant appris qu'on les envoyait contre les insurgés, auraient fait halte à Isenbourg et refusé de marcher. On dit que les étudiants de Heidelberg ne sont pas du tout contents de la politique du gouvernement provisoire.

(*Gazette de Cologne.*)

POLOGNE.

VARSOVIE, *29 mai.* — La santé de l'empereur est visiblement dérangée; tout son entourage s'en ressent. Son moral surtout est abattu. L'énergie qu'on lui connaissait a fait place à un mécontentement et à la peur. Il croit que tout le monde veut le perdre, et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ses soupçons se portent surtout sur l'homme dans lequel il avait toujours eu le plus de confiance, sur Orloff. Sans aucun doute, l'autocrate ne s'est décidé qu'après une longue lutte avec lui-même à intervenir en Hongrie, et l'issue de cette guerre le comble d'inquiétudes. Nicolas est peut-être le dernier à exagérer les véritables forces de la Russie. A l'exception de la garde et de quelques régiments de ligne qu'on a coutume de lui présenter dans ses revues et ses inspections, les soldats sont mal nourris, mal vêtus, et armés plus mal encore. Ce qui cause aussi des inquiétudes à l'empereur, ce sont les dispositions du royaume de Pologne et de Varsovie même. Ce que les journaux allemands rapportent de l'abattement des Polonais est une invention; il ne faut que traverser les rues de Varsovie pour être persuadé du contraire. Les Russes le savent mieux que personne, et les prisons seraient bientôt remplies, si l'on ne craignait de faire, par cette mesure, éclater l'orage plus promptement et plus violemment. Il se trouve peu de troupes dans le royaume, et notamment à Varsovie. Chaque jour on en attend de nouvelles, dont l'arrivée est remise de jour en jour. On assure que Nicolas va se rendre sur le théâtre de la guerre. Les ministres russes ont chaque jour des conférences avec les plénipotentiaires étrangers; l'empereur y assiste. Des courriers traversent fréquemment notre ville, se dirigeant vers le théâtre de la guerre ou vers l'Allemagne. (*Gazette de l'Est.*)

HONGRIE.

Nous recevons enfin quelques nouvelles, quoique incomplètes, sur le combat qui a eu lieu près de Trenczyn, et où les Autrichiens ont été de nouveau repoussés au-delà de la Waag et vers Tyrnau. Le combat a duré neuf heures. Les Autrichiens étaient commandés par Haynau et le général Vogel, qui, arrivé des environs de Dukla, en Galicie, fut depuis coupé et refoulé jusqu'à Trenczyn. Les Hongrois livrèrent le combat sous Danenberg. Les Autrichiens y ont essuyé de grandes pertes par l'attaque impétueuse des hussards. On s'attend dans les mêmes environs à une nouvelle bataille, car un corps russe sous les ordres du général Rudiger marche vers Trenczyn. Le corps du général Paniutin passe sous les ordres de Haynau. Par contre, le général Hammerstein, qui commande en Galicie, passera sous les ordres du prince Paskiewicz. Une autre bataille a été livrée près de Raab sur la rive droite du Danube, car les voyageurs qui viennent de là parlent d'une forte canonnade dans les environs de cette ville. Depuis la prise de Bude par les Hongrois, l'armée autrichienne a fait un mouvement rétrograde de Presbourg. Dans l'île de Schütt, elle a évacué Bœsch, que les Hongrois ont immédiatement occupé.

On disait à Bade que le ban Jellachich avait été battu et fait prisonnier par Bem. La dernière forteresse autrichienne dans le sud, Grand Kanisa s'est rendue et sa garnison s'est retirée aux confins de la Croatie, en sorte que les Hongrois se trouvent sur les frontières méridionales de la Styrie d'où ils menacent cette province et Gratz sa capitale. Bem a publié à Orsova une proclamation dans laquelle il promet aux austro-serbes l'indépendance nationale et la jouissance d'une pleine liberté politique et religieuse s'ils restent tranquilles; il menace, dans le cas contraire, de dévaster leur pays. On n'entend pas parler de l'entrée des Russes dans les pays méridionaux de la Hongrie et il paraît qu'ils n'ont pas l'intention d'y pénétrer. Une grande partie de leur corps en Valachie s'est même retiré derrière le Pruth. (*Gazette de Cologne.*)

— Les feuilles hongroises parlent de deux députés sardes qui auraient offert une flotte à Kossuth et qui l'engageaient à s'emparer de Fiume.

AUTRICHE.

VIENNE, 1er juin. — On assure que le général Welden est en effet malade, et que c'est là la cause de sa démission. Il a la goutte, et le souvenir de sa retraite de Pesth l'accable sans cesse. On disait, il y a déjà quelque temps, que, depuis la retraite de Pesth, sa raison commençait à se déranger. La défaite de Wohlgemuth et la prise de Bude l'ont abattu complètement. On dit que Georgey s'est dirigé vers le sud avec 30,000 hommes. (*Gazette de Breslau.*)

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 31 *mai.* — Les généraux Alexandre et Alphonse de La Marmora sont venus l'un et l'autre à Turin où ils avaient été mandés pour donner à la commission d'enquête des renseignements sur les événements de la dernière campagne.

— La mort du roi Victor-Emmanuel n'était qu'un faux bruit. La guérison du monarque est en bonne voie de progrès.

— Il s'opère dans ce moment un grand mouvement de troupes en Piémont. Il a pour objet de faire remplacer par de nouveaux bataillons ceux qui tenaient garnison dans les forts de Fenestrelle et d'Exiles de concentrer quelques bataillons à Gênes et de pourvoir à la défense du littoral depuis Monaco jusqu'à Gênes et Alexandrie.

La garde nationale d'Alexandrie a fait une promenade militaire hors des murs de la ville. Elle a produit un excellent effet, surtout chez le soldat qui croyait que la présence des Autrichiens détruisait de droit toutes nos institutions libérales,

Pendant toute la marche le plus grand ordre a été observé. Les manœuvres ont été exécutées avec une rare précision. La musique militaire du 5e régiment d'infanterie a accompagné la garde nationale pendant toute cette promenade, jouant des airs nationaux.

A sa rentrée en ville, notre légion a été complimentée par l'intendant-général de Marini. Elle a entendu ensuite une allocution du colonel, laquelle a été saluée des plus vives acclamations.

Depuis quelque temps les Autrichiens font en plein jour de fréquentes patrouilles dans la ville jusqu'à l'heure de la retraite. On ne sait ce que signifie tout cet appareil.

Dix mille Piémontais vont se réunir sous peu à Bosco et à Castellazzo.

Toscane. — FLORENCE, 31 *mai.* — Chaque jour le ministère dissout les gardes nationales de quelques communes. Nous ne concevons pas qu'il y mette tant de façons; pourquoi ne pas rendre une bonne ordonnance qui licencie d'un seul coup toutes les gardes nationales de la Toscane? Il y aurait plus de grandeur et de franchise.

Le ministre de la guerre, par son ordonnance, a annulé toutes nominations et promotions à des grades militaires avenues depuis le 8 février jusqu'au 11 avril dernier. Les régiments d'infanterie de ligne sont réduits à trois, chacun de trois bataillons.

Le régiment des vélites sera composé aussi de trois bataillons. Il y a à Florence environ 12,000 Autrichiens; dans la semaine on attend le général Radetzki, dont les logements sont déjà préparés dans le palais du prince Corsini. Il n'a pas fallu moins de 80 lits pour lui et son état major. On ne sait pas combien de temps il restera à Florence. Des gens qui se prétendent bien informés assurent qu'il ne tardera pas à se rendre dans les Etats romains pour se mettre à la tête de l'armée autrichienne. On ne pense pas voir revenir le grand-duc jusqu'à ce que le quartier général-Autrichien ait été transféré dans la Romagne.

République romaine. — ROME, 29 *mai.* — L'absence des cardinaux et du pape n'a pas empêché les Romains de célébrer la fête de saint Philippo Neri. Une foule de citoyens de tout rang se pressait dès le matin dans l'enceinte de Chiesa Nuova. La messe a été célébrée par un évêque.

L'assemblée a tenu hier un séance secrète. Les triumvirs ont reçu de tous les députés les témoignages de la plus vive confiance. Blessés des doutes injurieux manifestés par M. Lesseps, les triumvirs voulaient se retirer. L'Assemblée n'a pas voulu accepter leur démission.

Hier matin, dans une séance extraordinaire, les triumvirs ont donné connaissance aux représentants d'une note envoyé à M. de Lesseps, dans laquelle, après avoir exposé la position politique de Rome, ils demandent que la France s'explique nettement sur ces trois points :

L'armée française vient-elle en amie ou en ennemie?

Veut-elle garder la neutralité? Si l'armée française vient en ennemie, qu'elle le déclare! La République romaine saura se défendre; vient-elle en amie? qu'elle marche avec les phalanges romaines pour repousser l'Autrichien.

Est-elle neutre?

Alors la République romaine la laissera sans difficulté maîtresse de tous les châteaux forts, de toutes les positions qu'elle voudra prendre pour que les Français ne soient pas exposés aux fièvres qui sévissent pendant l'été.

Après cette note les triumvirs ont donné connaissance de la réponse de M. de Lesseps qui est très rassurante.

Les triumvirs ont aussi fait connaître à l'assemblée que Garibaldi était entré dans le royaume de Naples et ont communiqué sa proclamation où il annonce aux Napolitains qu'il n'y vient que pour rétablir l'ordre et la liberté.

Toutes les correspondances de Rome, qui passent par la Toscane, arrivent décachetées. C'est la police autrichienne qui ajoute cette turpitude à toutes les horreurs que les armées autrichiennes commettent en Italie.

Quelques misérables, qui jadis s'étaient montrés à Rome des libéraux exaltés, intriguent maintenant de Florence, d'accord avec la camarilla de Gaëte, pour engager le pape à venir à Bologne.

A Gaëte, tout le monde est courroucé. Le pape est d'une humeur intraitable, et Antonelli se plaint à tout le monde d'avoir été trompé par la diplomatie.

FROSINONE, 26 *mai*. — Depuis que nous sommes débarrassés des Napolitains, c'est ici une fête continuelle. Le père Gavazzi monte souvent en chaire pour nous prêcher la vérité éternelle, et nous prémunir contre la tyrannie du clergé. Une immense concours de Peuple assiste à ses sermons.

ANCONE, 24 *mai*. — Ces lignes sont les dernières que je pourrai peut-être vous envoyer. Les Autrichiens sont en vue de la ville, et nous ont déjà sommés de nous rendre. Nous leur avons répondu que nous étions prêts à repousser la force par la force. Bientôt les bombes vont pleuvoir sur nous; mais nous sommes sans crainte et prêts à repousser toute attaque.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Séance du 7 juin.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN DUPIN AINÉ.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu.

LE CIT. BAUDIN. Dans la séance d'hier, quand le citoyen Faucher a prononcé cette phrase...

A gauche. — Attendez donc qu'il y ait du monde.

LE CIT. BAUDIN quitte la tribune.

Les représentants se décident enfin à arriver dans la salle. Nous remarquons qu'un groupe assez nombreux se forme autour du président du conseil.

Le bruit arrive jusqu'à nous que les interpellations n'auraient pas lieu.

LE CIT. BAUDIN. Hier, le citoyen Léon Faucher, répondant à une interruption, a dit: Ce n'est pas un malheur que dans ce pays que les fonds haussent. Le *Moniteur* constatant que cette phrase a soulevé des interruptions, je viens apporter, sur ces interruptions, des explications. (Bruit à droite.)

Citoyens, le bonheur des nations.... (Bruit à droite. — A gauche: Parlez.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Cela ne regarde pas le procès-aerbal, il n'y a pas de rectification.

LE CIT. BAUDIN. Le bonheur des nations ne repose pas seulement sur les intérêts matériels, il demande aussi la satisfaction des besoins de l'intelligence, de la morale. Je veux donc vous prouver que la hausse de la bourse ne constate pas la prospérité de la nation. (Interruption à droite.)

LE CIT. PRÉSIDENT. S'il s'agissait d'une rectification au procès-verbal je pourrais vous accorder la parole, mais voulez-vous donner des explications sur des interruptions, là n'est pas la question. (Réclamations à gauche.)

LE CIT. BAUDIN. Je ne puis accepter que la hausse de la bourse soit un signe de prospérité nationale, surtout lorsque l'honneur du pays est engagé dans cette question. (Rumeurs à droite.)

LE CIT. PRÉSIDENT. On ne demande pas de rectification au procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté.

LE CIT. PRESIDENT. Je reçois une lettre du citoyen Ledru-Rollin qui demande en raison d'une indisposition que les interpellations qu'il avait demandé à faire sur les affaires étrangères soient remises à samedi. (Oui! oui.)

LE CIT. MAUGUIN demande que les interpellations aient lieu aujourd'hui même.

LE CIT. O. BARROT. Je ferai observer à l'honorable citoyen Mauguin qu'il y a toujours un grand inconvénient à multiplier les débats sur des questions brûlantes. La perte de temps, je n'en parle pas, mais je demande que la question soit unique, qu'elle ait lieu aujourd'hui ou samedi et qu'elle ne recommence pas à des intervalles aussi rapprochés.

LE CIT. MAUGUIN. Le citoyen Ledru-Rollin veut appeler l'attention de l'Assemblée sur l'Italie et l'Allemagne seulement.

Il y a selon moi une question bien plus grave ce sont les affaires russes.

Je dis que le nœud de la situation n'est pas à Rome, mais en Russie, c'est cette situation que je veux mettre sous les yeux de l'Assemblée.

Je ne vois donc aucun empêchement à ce que ce débat ait lieu séparément.

LE CIT. O. BARROT. Je ne méconnais pas l'importance de la question russe, mais je crois précisément qu'il est préférable que la question étrangère soit traitée dans son ensemble.

Je demanderai donc que la discussion générale et complète soit renvoyée à lundi. (A gauche: Non! samedi, samedi.)

LE CIT. SAVOYE appuie l'ajournement à samedi, mais dans le cas ou l'ordre du jour serait maintenu, je demande que l'ordre des inscriptions soit conservé.

LE CIT. EMM. ARAGO. Je ne viens pas proposer à l'Assemblée de repousser la demande du citoyen Ledru-Rollin, mais j'ai un fait important à communiquer à l'Assemblée, je demande qn'on m'entende. (Parlez! parlez!)

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée est maîtresse de son ordre du jour, je la consulte pour savoir si elle veut fixer les interpellations sur les affaires étrangères à samedi ou à lundi.

L'Assemblée décide que les interpellations auront lieu lundi.

LE CIT. PRÉSIDENT. Maintenant, le citoyen Emm. Arago a une communication importante à faire; l'Assemblée veut-elle l'entendre? (Oui, oui.)

LE CIT. EMM. ARAGO. Citoyens, j'ai un devoir important à remplir, et je vais vous apporter un fait important (Interruption à droite.) Comment je me suis borné à vous dire que j'ai un fait important à communiquer et vous ne voulez pas m'entendre.

Voici ce dont il s'agit: j'ai appris qu'une convention avait été acceptée entre notre envoyé le citoyen Lesseps et le triumvirat à la majorité unanime moins trois voix. Cette convention réglait d'une manière satisfaisante le différend survenu entre les deux gouvernements, un armistice de 15 jours avait été conclu entre les soldats des deux Républiques.

Je vous rapporte ce fait, il est cependant démenti par des bruits sinistres. Au mépris de cette convention qui a sans doute besoin d'être ratifié, mais qui ne sanctionnait pas moins un armistice, un ordre est parti de Paris d'entrer par force dans Rome.

Nous avons besoin de savoir si le gouvernement français aurait ainsi méconnu toutes les lois internationales: (A gauche: Et la volonté de la constituante.)

Maintenant si l'Assemblée veut bien me le permettre, je lui apprendrai dans quelles circonstances a été proposé et accepté l'armistice dont je viens de vous parler. (A droite à lundi. — A gauche, parlez.)

On assure que malgré l'armistice existant, une attaque de vive force devait avoir lieu contre Rome, une attaque de nuit. Le ministre de France a protesté contre ce fait, et, avec le triumvirat, la municipalité tout entière. Il a contracté une convention à l quelle il ne manque plus que la ratification gouvernementale. (Bruit.)

Maintenant, comme fait caractéristique, pour démontrer sous quelle influence sont dirigées nos affaires à Rome, auprès de l'état-major français, un général russe, aide-de-camp de Radetzki, chef des jésuites à Rome, opposait son autorité à celle de notre ministre français.

S'il en est ainsi, c'est plus qu'une honte, c'est une trahison.

LE CIT. TOCQUEVILLE, ministre des affaires étrangères. Il est évident que ce que vient de faire l'honorable citoyen Emmanuel Arago est ce que se proposait de faire le citoyen Ledru-Rollin. (Mais non! mais non!) Quant à moi, je ne me crois pas de force à scinder le débat, et je demande que la discussion soit fixée à aujourd'hui ou à lundi. (A gauche: Un oui on un non.)

LE CIT. BAC. Un bruit circule, sur lequel l'opinion publique a besoin d'être éclairée; il circnle en termes plus positifs qu'on ne vient de l'énoncer à cette tribune.

Je viens donc demander si, au mépris des pouvoirs donnés au citoyen Lesseps, notre envoyé, le général Oudinot a méconnu la convention intervenue entre notre envoyé et la République romaine. (Bruit à droite.)

Prenez garde qu'on ne dise demain dans les journaux que le gouvernement a méconnu tous les traités, ce peut être une calomnie; aussi, nous ne demandons au gouvernement de nous répondre que par un oui ou un non, ce n'est donc pas une interpellation.

Avec notre gouvernement tout de publicité; il ne peut y avoir de mystère. Nous demandons des explications; pourquoi nous les refuser?

Je comprends très bien que l'Assemblée législative puisse changer la politique que la Constituante a tracée au gouvernement; mais je ne comprendrais pas que le gouvernement pût prendre sur lui de méconnaître une autorité souveraine.

Je demande un oui ou un non; mais prenez-y garde le silence du gouvernement serait accepté comme une réponse affirmative, le gouvernement aurait méconnu les ordres de la constituante.

LE CIT. O. BARROT. Un gouvernement doit savoir accepter avec résignation des imputations odieuses. Je pourrai donc me borner à dire qu'il s'agit d'une provocation au gouvernement de s'expliquer sur les affaires de Rome.

L'Assemblée a donné rendez-vous à lundi pour ces explications, je pourrais donc lui demander si elle entend qu'on enfreigne sa volonté.

Mais un fait isolé est présenté, et vous vous en emparez pour en faire le texte de toutes vos calomnies. (Réclamations. Bruit.)

Un débat circonscrit ne peut être engagé, mais si l'Assemblée le permet, je répondrai qu'il n'est pas vrai que le gouvernement eût refusé d'accepter un traité renfermé dans les instructions que le gouvernement avait données au citoyen de Lesseps.

Ce que je sais, c'est qu'il y a une partie de cette Assemblée qui est aussi bien instruite que le gouvernement. (A gauche: Mieux, mieux.) Ce que je sais, c'est qu'il y a une diplomatie étrangère, mais nous éclaircirons plus tard ces faits. (A gauche: Nous acceptons les éclaircissements.)

Je me borne à répéter qu'aucune convention n'entrait dans les instructions données à notre agent. (Mouvements divers.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous demandez des explications, et vous voulez les dicter.

Dans l'intérêt de tout le monde, il faut écouter les explications du Gouvernement.

LE CIT. ODILON BARROT. Est-ce que vous trouvez extraordinaire, par hasard, qu'un gouvernement puisse désavouer les actes de son agent? La question est donc de savoir si ces actes sont conformes aux instructions. Vous voyez donc que la question est là tout entière. Je ne demande pas mieux de la voir s'engager immédiatement. (Agitation.)

L'Assemblée le voit, la question revient aux termes où je l'avais posée, l'Assemblée veut-elle changer son ordre du jour.

LE CIT. NAP. BONAPARTE. Je demanderai la permission de rétablir la question qui me paraît avoir été faussée.

Le citoyen Ledru-Rollin avait demandé de faire des interpellations aujourd'hui, une indisposition imprévue ne lui permet pas de les faire, le citoyen Emm. Arago vous a apporté un fait, le rappel du citoyen Lesseps, je vous demande donc la permission d'interpeller le gouvernement sur ce rappel. (Bruit. — Interruption.)

LE CIT. PRÉSIDENT. J'invite la commission du réglement à hâter son travail, car il faut absolument que les pouvoirs du président soient fixés.

Des interpellations avaient été fixées à aujourd'hui, vous les avez renvoyées à lundi; un membre est venu demander au gouvernement une réponse quelconque sur un fait nouveau, un autre demande à faire des interpellations immédiates sur ce fait.

Je consulte donc l'Assemblée si elle veut entendre les interpellations du citoyen Louis Bonaparte aujourd'hui.

L'Assemblé décide que ces interpellations n'auront pas lieu.

LE CIT. N. BONAPARTE. J'use d'un droit en répondant au ministre. (Bruit à droite.)

LE CIT. FRESNEAU monte à la tribune. L'Assemblée, dit-il, a décidé que les interpellations auraient lieu ce même jour; la discussion doit être maintenue.

LE CIT. NAP. BONAPARTE. Il est impossible... (Le bruit des couteaux. des cris l'ordre du jour; l'ordre du jour vociférés par la droite ne nous permettent de rien entendre.)

Le citoyen Napoléon Bonaparte quitte la tribune.

LE CIT. BAC. Le président du conseil a qualifié les paroles que j'avais apportées à cette tribuue, de calomnies. (Bruit à droite.)

Le gouvernement, par sa politique, s'est dévoué à ce qu'il appelle nos calomnies; il faudrait s'entendre sur ces prétendues calomnies. Le citoyen président du conseil a dit qu'il était faux que le gouvernement se fût refusé à ratifier aucun traité conforme à ses instructions.

LE CIT. NAP. BONAPARTE. On sera entré à Rome lorsque la discussion s'ouvrira.

LE CIT. BAC. Si vous nous donnez l'exemqle du désordre, nous vous suivrons, faites-y attention. Je dois répondre à cette qualification de calomnie.

J'apporte ici autant de conviction que qui que ce soit. Ecoutez-moi donc. Sachez-le bien, la question n'est pas de savoir si le traité était en rapport avec les instructions du gouvernemement, mais bien si elles étaient conformes avec les prescriptions de l'Assemblée constituante. (Agitation.)

LE CIT. PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un membre de l'Assemblée devant faire partie de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, il va y être procédé.

Les citoyens Combarel de Leyral et Saint-Priest demandent un congé pour cause de santé. (Accordés.)

Le citoyen Bac, nommé dans la Seine et dans la Haute-Vienne, opte pour la Haute-Vienne.

LE CIT. PRÉSIDENT annonce la mort du citoyen Chapon, et tire au sort la députation qui doit assister aux funérailles.

Le scrutin est fermé à trois heures dix minutes. Le dépouillement a lieu dans les bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

Basses-Alpes. Trois représentants.

Le rapporteur du premier bureau a la parole.

A gauche. — Mais on n'est pas en nombre, la discussion ne peut pas commencer.

LE CIT. PRÉSIDENT. Huissiers. allez prévenir les citoyens représentants dans les couloirs.

LE CIT. RAPPORTEUR. Votre 1er bureau a examiné les élections des Basses-Alpes.

Différentes protestations sont déposées. Les unes sont basées sur ce fait que dans certaines sections le scrutin aurait été ouvert le 13 mai seulement, et que le 14 on n'aurait pas tenu de séance électorale.

Le rapporteur expose que cette allégation est contraire aux assertions des procès-verbaux; ce serait donc une inscription de faux qu'il faudrait diriger contre ces procès-verbaux. La loyauté des membres du bureau les met au-dessus d'une pareille accusation.

D'ailleurs aucun électeur n'est venu se plaindre que, le 14 mai, il ait trouvé le scrutin fermé, et n'ait pu exercer son droit électoral.

D'autres protestations dénoncent que des bulletins de votes ont été reçus par le président, en l'absence de ses assesseurs.

Ce fait est reconnu par le président dans le procès verbal, il allègue qu'il n'a pu retenir ses assesseurs pendant l'heure de leur repas.

Votre bureau n'a pas trouvé dans cette circonstance, un motif suffisant d'annulation de l'élection, car ce serait mettre les élections à la discrétion des assesseurs.

Le rapporteur détaille ensuite d'autres griefs auxquels le bureau n'a pas cru devoir s'arrêter.

Il arrive enfin à une plainte reposant sur ce que des bulletins avec des indications diverses ont été attribuées au citoyen Fortoul.

La majorité entre ce dernier et son compétiteur n'étant que de 3 voix, le bureau a apporté le plus grand scrupule dans la vérification des pouvoirs des représentants des Basses-Alpes.

En principe, il faut admettre que tout électeur a voulu utilement exercer son droit, que cette volonté résulte de l'indication du candidat, avec une désignation plus ou moins précise, que ce serait agir contre ce principe que de vouloir interpréter les désignations données par l'électeur.

Conformément à ce principe la majorité de votre bureau a pensé qu'il fallait attribuer au citoyen Fortoul, les bulletins qui portaient son nom avec des désignations plus ou moins exactes, mais qui indiquaient clairement la volonté de l'électeur. Ainsi on lui attribue des bulletins portant le nom de *fort.* au lieu de *Fortoul*, parce que c'est là une contraction plus ou moins heureuse de ce nom, d'autres bulletins portant Fortoul de Digne, parce que c'est une désignation d'origine; des bulletins portant Fortoul médecin, Fortoul Fortuné, parceque le nom Fortoul avait été substitué à celui d'un autre candidat, qui était réellement médecin. (Interruption à gauche.)

Une voix.—Ecoutez, vous n'êtes pas au bout.

LE CIT. RAPPORTEUR. Nous devons ajouter que le nom est plus Fotoul que Fortoul, mais comme il n'y a pas de candidat de ce nom, il est bien clair que c'est M. Fortoul qu'on voulait désigner.

Enfin, sur d'autres bulletius, où la qualification médecin se trouve également, catte erreur s'explique parfaitement, parce qu'étant doyen d'une faculté, il a pu être considéré dans les Basses-Alpes comme médecin. (Explosion de rires.)

Quant au prénom Fortuné, qui est une erreur, puisque son prénom est hyppolite; on nous a justifié d'une lettre où ce nom est donné à M. Fortoul. (C'est trop fort.)

Enfin, quant au prénom Auguste, qui n'est qu'un déplacement, cette erreur est rectifiée par la qualité de représentant.

Le rapporteur continue à donner des explications de cette nature, dont le cynisme soulève les applaudissements de la gauche. Le bureau, à la majorité d'une voix, conclut à l'admission de toutes les élections des Basses-Alpes, même celle du citoyen Fortoul.

A gauche. — Le rapport est fait avec beaucoup de soin; il est nécessaire de l'étudier; nous demandons le renvoi à demain.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Sauteyra, qui a demandé la parole contre ce rapport, est prêt; voulez-vous l'entendre? (Non! non!)

A gauche. — L'impression du rapport!

LE CIT. PRÉSIDENT. Le *Moniteur*, que nous recevons tous, le contiendra; il est sans exemple qu'un rapport sur les élections ait été imprimé.

A gauche. — L'ajournement à demain!

LE CIT. CRÉMIEUX. Je ne viens parler ni pour ni contre l'impression du rapport, le *Moniteur* le contiendra, mais demain me semble un peu court, je demande le renvoi à lundi. (A droite: Non! non!)

LE CIT. SAUTEYRA. J'ai étudié la question, mais il me semble vraiment nécessaire que la discussion ne reprenne que lundi.

L'ajournement est prononcé.

LE CIT. MARTIN BERNARD. J'ai l'honneur d'annoncer que j'ai l'intention d'adresser à M. le ministre de la guerre des interpellations sur l'envoi en Afrique d'un sous-officier candidat aux élections.

LE PRÉSIDENT propose de renvoyer l'interpellation à samedi, attendu qu'il n'y aurait probablement pas de séance demain, l'ordre du jour ne contenant aucune question.

LE CIT. MARTIN BERNARD accepte l'ajouruement à samedi, et annonce qu'il s'est entendu avec le ministre de la guerre sur cette interpellation.

LE PRÉSIDENT. Le rapporteur du 12e bureau a la parole pour les élections de la Nièvre.

LE CIT. O. BARROT. Je ne fais ancun doute de l'assertion de l'honorable rapporteur, mais qu'on me permette une observation snr le droit d'interpellation.

Si l'Assemblée consentait à ce que sur le moindre prétexte l'on vint porter à la tribuue une interpellation, il n'y aurait pas de travaux publics.

Je verrai surtout un immense inconvénient à ce qu'on put intervenir dans les questions de discipline.

Si vous admettiez un pareil précédent, l'Assemblée n'aurait plus qu'à donner sa démission, il n'y aurait plus de gouvernement possible.

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS. Le ministre de la guerre a le droit d'envoyer sur quel que point du territoire français qu'il lui plaît, tout soldat, tout sous officier, tout officier. (Murmures.) Une candidature n'enlève pas ce droit.

LE CIT. MARTIN BERNARD. Si vous voulez entamer la discussion, je réclame mon droit.

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS. Je demande qu'on passe à l'ordre du jour sur cette demande d'interpellation.

LE CIT. CRÉMIEUX. Le droit d'interpellation est un droit sacré, prenez-y bien garde, n'y touchez pas, car les majorités sont changeantes, et vous pourriez vous-mêmes être victimes de l'atteinte que vous porteriez à ce droit.

Vous êtes ici une Assemblée souveraine, et vous voudriez empêcher un des membres de cette Assemblée d'exercer la part de souveraineté qui lui appartient vous voudriez empêcher un membre de la minorité d'adresser une interpellation au ministre de la guerre.

Ce n'est pas en contestant un droit légitime que vous rétablirez le calme. (Interruption à droite.) En vérité, ceux qui font des interruptions aussi ridicules que celle que je viens d'entendre devraient les renfermer dans leur poitrine; elles sont contraires à la dignité de l'Assemblée.

Je reprends. Ne contestez pas un droit légitime, car en voulant réprimer un abus, vons soulèverez l'orage que vous voulez éviter.

Maintenant que le citoyen Martin Bernard me permette une observation; il pourrait ne pas faire d'interpellation, et au premier jour, lorsque se présentera la vérification des pouvoirs des élections de la Loire, par exemple, il introduirait incidemment l'interpellation qu'il veut adresser au ministère de la guerre.

LE CIT. MARTIN BERNARD. Je retire ma demande, sous la réserve de l'exercer lorsque viendront les élections de la Loire.

L'Assemblée reprend son ordre du jour.

Loiret: Election ajournée du citoyen Michot.

Le rapporteur expose que deux protestations ont signalé que, dans une section, la boîte du scrutin n'a pas été fermée à clé pendant la durée de l'opération; cette boîte est même restée constamment ouverte,

Les deux faits sont reconnus par le président du bureau, dans deux lettres adressées, l'une au rédacteur d'un journal, l'autre au préfet.

Cette irrégularité est grave, puisque le secret du vote est compromis, puisque les bulletins de vote peuvent même être changés.

Enfin, un autre grief, c'est que les scellés n'ont pas été apposés sur les portes de la chambre où était renfermée la boîte du scrutin; la vigilance de la garde nationale était nulle.

Le rapporteur examine ensuite d'autres griefs, reposant notamment sur l'absence d'un certain nombre de membres du bureau dans une section, et sur la clôture prématurée du scrutin dans d'autres.

Le bureau, après les avoir examinés, se prononce pour l'annulation de l'élection.

LE CIT. VÉZIN demande le renvoi à samedi.

LE CIT. MICHOT. Je ne m'oppose pas au renvoi, mais la question est si claire, si nette, que je crois que vous serez convaincu que l'élection ne doit pas être annulée.

Le citoyen Vezin insiste pour le renvoi.

L'Assemblée est consultée, le bureau fait remarquer qu'une partie de l'Assemblée n'a pas pris part à l'épreuve.

A gauche. — Quand il y a doute, la discussion continue.

LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas doute. Une partie de l'Assemblée était absente.

A gauche. — Mais c'est voté, c'est voté.

On n'a pas droit de recommencer un vote définitif

LE CIT. PRESIDENT. Je consulte l'Assemblée.

A gauche. — Vous n'avez pas le droit de le faire. (Bruit.)

Le citoyen Michot à la parole pour la position de la question.

LE CIT. MICHOT. Je n'ai aucun intérêt à vider la question aujourd'hui, mais la question me semble si claire que je crois qu'elle serait vidée par mes observations, ce serait du temps gagné, voilà tout.

LE CIT. VEZIN. Il me semble que nous sommes parfaitement en droit de réclamer le renvoi à samedi; c'est le moyen de connaître le rapport par la voie du *Moniteur*.

LE CIT. BERTRAND. Je veux arriver au même résultat que l'honorable préopinant. Il dit qu'il veut lire le rapport dans le *Moniteur*; eh bien! moi, je veux lire, à côté de ce rapport, les observations du citoyen Michot: c'est le seul moyen de nous éclairer. (Très bien!)

LE CIT. V. LEFRANC prétend qu'il est inutile d'entendre le citoyen michot. Ce n'est pas le moment.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je recommence l'épreuve.

Une voix à gauche. — Avec ce système l'on peut recommencer les votes qui ne conviennent pas.

Un autre. — C'est de la violence, c'est la pression de la majorité.

Algérie. Trois représentants

LE CIT. FRICHON, rapporteur, demande l'ajournement de l'admission, jusqu'à la production officielle du chiffre officiel des électeurs inscrits.

Le bureau n'a pas cru, nonobstant toute sa confiance dans la loyauté des procès-verbaux, pouvoir accepter les chiffres hypothétiques qu'ils donnent sur l'inscription des électeurs.

LE CIT. RANCÉ combat cette demande.

Le rapporteur rend compte des opérations électorales du bureau d'Alger, qui a déclaré que les votes donnés au citoyen Henri d'Orléans étaient inconstitutionnels, et il ajoute qu'il ne s'agit pas d'inconstitutionnalité, en vertu de la loi du 2 mars 1848, les membres de la famille d'Orléans ne sont pas éligibles.

LE CIT. RANCÉ combat cette demande d'ajournement. Le bureau d'Alger a considéré les luttes électorales comme suffisantes. Il était bien renseigné; l'Assemblée peut donc avoir confiance dans sa décision.

LE CIT. HENRI DIDIER fait remarquer que les deux candidats qui arrivent les premiers sur la liste, ont obtenu un nombre de suffrages assez considérable, pour que le plus léger doute ne puisse s'élever sur la question de savoir s'ils ont obtenu plus du cinquième des voix des électeurs inscrits.

LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix les conclusions du bureau qui sont l'ajournement des élections de l'Algerie.

LE CIT. CHARRAS. La division! la division!

LE CIT. BOUDET combat la division, on ne peut pas plus admettre de présomption en faveur du citoyen Emile Barrault et Henri Didier, que contre le citoyen de Rancé. Il faut ajourner pour tous ou pour aucun.

LE CIT. CHARRAS. Insiste en faveur de la division et établit par des chiffres que l'évidence en faveur des cit. Emile Barrault et Henri Didier est manifeste, tandis qu'on a la preuve presque contraire en ce qui concerne le citoyen de Rancé; il demande en conséquence qu'on accepte la nomination du citoyen Emile Barrault et Henri Didier et qu'on ajourne la nomination du citoyen de Rancé.

Le vote par division a lieu; on repousse l'ajournement, et les élections de l'Algérie sont validées.

Les citoyens Edgar Quinet et de Treveneuc demandent un congé. — Accordé.

Le citoyen président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination d'un commissaire des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

L'Assemblée ayant renvoyé à lundi différentes questions, il n'y aura pas de séance demain.

La séance est levée à cin q heures vingt minutes.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,

EUGENE CARPENTIER.

Bourse de Paris du 7 juin.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture préced
5 0/0 j. du 22 mars. .	81 90	81 90	81 50	81 50	81 60
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	67 »
3 0/0 j. du 22 déc. . .	51 »	51 10	50 80	50 90	52 15
Action de la Banque.	2190 »	2200 »	2185 »	2185 »	2190 »
Obligations de la Ville	1200 »	» »	» »	1200 »	1200 »
4 canaux avec prime.	» »	» »	» »	» »	1000 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	50 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	800 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	55 »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	135 »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	2750 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	67	»	Belgique, Emp. 1840..	89	»
Emprunt romain.........	»	»	Belgique, Empr. 1842.	89	»
Emprunt d'Haïti.........	200	»	Belgique, Trois 0/0......	»	»
Espagne, dette active...	»	»	Belgique, Banque (1835)	»	»
Dette diff. sans intérêt..	»	»	Deux 1/2 hollandais:...	»	»
Dette passive..............	»	»	Empr. portugais 5 0/0..	»	»
Trois 3 0/0 1841...........	34	»	Emprunt du Piémont..	»	»
De Dette intérieure.......	»	»	Lots d'Autriche..........	»	»

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	370 »
	Versaille, R. D.	175 »	175 »	177 50
	Versailles, R. G	155 »	155 »	155 »
	Paris à Orléans,	760 »	755 »	760 »
	Paris à Rouen,	495 »	500 »	500 »
	Rouen au Havre,	245 »	245 »	245 »
	Avignon à Marseille,	185 »	185 »	185 »
	Strasbourg à Bâle,	98 75	98 75	98 75
	Du Centre,	272 50	270 »	272 50
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	402 50	400 »	400 »
	Du Nord,	406 25	406 25	407 50
	Paris à Strasbourg,	357 50	357 50	356 25

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20